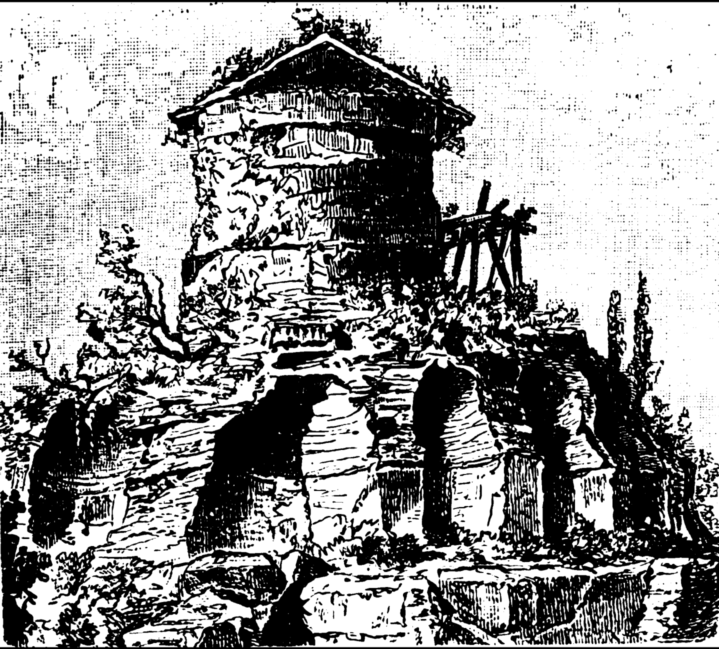
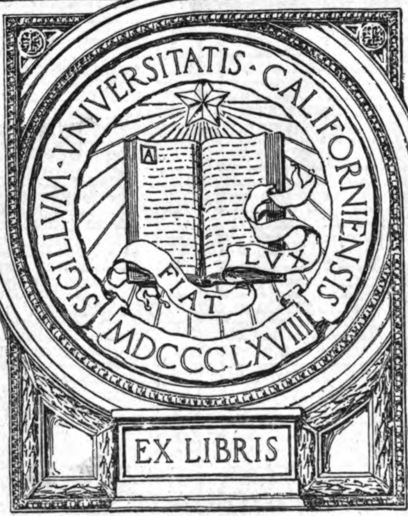


M. Tullii Ciceronis Oratio pro Archia

Marcus Tullius Cicero, Émile Thomas, Duke University. Library. Lanson Collection

…IRIE HACHETTE & Cie, PARIS



lier) .... …urgeois). 2.75

LA BRUYÈRE. *Caractè…* …on)..... 2 »

vois et Rébelliau).... …el) ..... 2 »

M. TULLII CICERONIS

ORATIO

PRO ARCHIA POETA

61519. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

M. TULLII CICERONIS

ORATIO

PRO ARCHIA

TEXTE LATIN

PUBLIÉ
AVEC UNE INTRODUCTION, DES NOTES,
UN APPENDICE CRITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET GRAMMATICAL
ET DES GRAVURES D'APRÈS LES MONUMENTS

Par ÉMILE THOMAS
Professeur à l'Université de Lille

NEUVIÈME TIRAGE REVU

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1908

PRÉFACE

J'ai suivi pour cette édition le plan qu'ont adopté MM. Benoist et Riemann pour leur Tite-Live.

Deux modifications seulement m'ont paru nécessaires et comme indiquées par la nature même de l'ouvrage que je publiais.

Un dictionnaire historique est le complément naturel d'un Tite-Live ou d'un Quinte-Curce; je me suis borné à une série de notes d'histoire réunies dans un ordre méthodique.

Par contre, j'ai donné une liste des principales figures employées par l'orateur. Nos élèves n'apprennent plus la rhétorique dans les traités; il importe qu'ils en reconnaissent tout au moins les ornements et les habiletés dans les discours où elle est si souvent invisible et présente.

J'ai réduit le commentaire et l'introduction au strict nécessaire, et partout je me suis rappelé que je m'adressais à des élèves. Les croix du texte de l'édition destinée aux professeurs ont ici disparu et elles sont remplacées par les leçons les plus rapprochées des données des manuscrits ou les plus probables.

Dans l'orthographe, sans revenir aux formes vicieuses si longtemps reçues dans les écoles, j'ai évité tout ce qui pouvait dérouter ou rebuter de jeunes lecteurs.

J'ai tâché que ce petit livre ne fût pas lu sans profit; je voudrais qu'il le fût avec plaisir.

INTRODUCTION

Vie et Œuvres d'Archias. — Archias était né dans la capitale de la Syrie, à Antioche, on ne sait pas bien en quelle année, probablement entre 120 et 117 avant Jésus-Christ.

De très bonne heure il se distingua par ses dispositions pour *l'improvisation poétique*[1]. Le rang et la situation de sa famille à Antioche[2] aidèrent sans doute à ses premiers succès, qui furent, paraît-il, très brillants, et l'on rapporte que son talent éclipsa tous les autres dans cette capitale de l'Orient, où l'on aimait encore les arts, les lettres, le luxe et toutes les élégances de la vie. Le poète sentit cependant qu'il ne trouverait pas dans sa patrie une paix assurée ni un appui durable ; il se décida à quitter la Syrie pour l'Asie Mineure, puis celle-ci pour la Grèce et pour la Grande-Grèce. Partout on admirait son

1. Voyez ce que dit Cicéron au § 18. Quintilien, X, VII, 19, compare le talent d'Archias à celui d'Antipater de Sidon, que Cicéron caractérise ainsi, *de Orat.*, III, L, 194 : solitus est versus hexametros aliosque *variis modis atque numeris* fundere *ex tempore*.

2. § 4 : nam ibi natus est *loco nobili*.

précoce génie. Tarente, Rhegium, Naples, le reçurent avec force applaudissements, lui prodiguèrent les couronnes et lui donnèrent à l'envi le droit de cité. Enfin il se dirigea vers la véritable capitale du monde ancien, vers Rome, où il arriva en 102, sous le consulat de Marius et de Catulus.

Il reçut dès l'abord une hospitalité généreuse dans la maison des *Lucullus*. Admirateurs zélés des lettres grecques, habiles à manier cette langue savante, les Lucullus donnèrent chez eux au poète la place qu'occupaient chez d'autres les philosophes. Archias demeura près d'eux jusqu'à la fin de sa vie, ce qui ne fait pas moins d'honneur au protégé qu'aux protecteurs. S'il voyagea encore pendant bien des années dans la compagnie de ses patrons, surtout du jeune Marcus Lucullus avec qui il était particulièrement lié, en fait il était devenu Romain, client et ami des Lucullus et des amis des Lucullus.

Devant Marius, il chantait (§ 19, *fin*) la *guerre des Cimbres*. Dans la maison de ses hôtes, il célébrait la *guerre de Mithridate* et les victoires que Lucius Lucullus avait remportées sur terre et sur mer. Enfin, par le choix d'un autre sujet romain et contemporain, Archias avait su intéresser Cicéron à ses succès, et, en cas de péril, à son salut. Nous voyons par un passage du discours (§ 28) qu'il avait mis la main (*attigit*) à un poème sur le *consulat de Cicéron*; c'était bien prendre celui-ci par son faible. Il lui avait communiqué le plan du poème, lui en avait lu probablement quelques morceaux; mais l'ouvrage resta inachevé (*ad Att.*, I, xvi, 15), et le client des Lucullus, de lui-même ou par déférence pour ses protecteurs qui aimaient peu Cicéron, éluda plus tard sa promesse. Un passage du *de Divinatione* mentionne encore un poème d'Archias sur l'acteur Roscius. Mais, de toutes ces œuvres romaines du poète grec, il ne reste pas un seul vers. Quant aux *épigrammes* qu'on trouve dans l'Anthologie, sous le nom d'un Archias dont la patrie n'est pas indiquée, elles sont d'une authenticité douteuse et leur valeur est des plus médiocres.

Le procès. — Archias avait en 89 profité de son titre de citoyen d'Héraclée pour faire la déclaration exigée par la *lex*

Plautia Papiria (§ 7) et devenir dès lors citoyen romain. Telle est du moins, suivant Cicéron, la manière dont il aurait acquis d'assez bonne heure le droit de cité. Bien des années s'étaient écoulées, quand un certain *Gratius*, ennemi ou instrument des ennemis des Lucullus, s'avisa d'accuser le poète d'avoir usurpé un titre auquel il n'avait aucun droit, et demanda qu'il fût expulsé de Rome par application de la *lex Papia*. On place généralement ce procès dans l'année qui suivit le consulat de Cicéron (62). Son frère *Quintus* était préteur ; c'est lui qui présidait le jury devant lequel fut portée l'affaire (§§ 3 et 32, *judicium exercebat*), et c'est lui qui dirigea les débats.

Le fait de la publication du discours, et d'autre part le séjour que fit ensuite Archias à Rome, prouvent suffisamment, quoique les anciens ne l'aient pas dit, qu'Archias fut absous.

Caractère particulier de l'éloquence de Cicéron dans ce discours. — Si l'on considérait le *Pro Archia* comme un simple plaidoyer destiné à démontrer que le droit de cité devait être reconnu ou donné à Archias, on aurait sans aucun doute bien des critiques à faire à Cicéron[1]. Le sujet par lui-même serait médiocre; la cause dont s'est chargé l'orateur, au moins d'après ce qui ressort du discours, pourrait paraître obscure, pour ne pas dire suspecte ; enfin la manière dont il l'a défendue, serait tout au moins singulière : comment comprendre que l'adversaire, ses arguments, la cause elle-même, au moins la cause apparente, aient pu être aussi complètement négligés? S'il y a dans d'autres discours de longues digressions, elles sont précédées de longues, de solides réfutations, qui font ici pleinement défaut. Aussi faut-il avouer que ce discours, si l'on n'y voyait que la défense d'Archias, loin d'être un modèle, serait non seulement l'un des plus courts, mais aussi l'un des plus faibles plaidoyers qu'ait laissés Cicéron.

Le jugement ne sera plus le même, si l'on remarque que la cause d'Archias différait de toutes les autres par la personne et par le caractère de l'accusé, par les rapports d'amitié et de

1. Tacite, *Dial. de Or.*, 37 : nec Ciceronem magnum oratorem P. Quinctius defensus aut *Licinius Archias* faciunt.

reconnaissance qui existaient entre lui et Cicéron, par les dispositions probables des juges, du préteur, de l'auditoire. On s'explique ainsi que Cicéron, renonçant pour un jour aux habitudes et aux traditions du forum, n'ait vu en son client que son ancien maître, qu'un poète, et que, dans le cadre étroit d'un procès privé, il ait songé à faire entrer une cause plus importante, la défense des études nouvelles et des lettres grecques, dont l'influence augmentait chaque jour à Rome, malgré toutes les résistances.

Si pour les défendre, si pour les louer avec autant de décision dans le forum romain, il fallait encore, à l'époque dont nous parlons, quelque hardiesse, Cicéron avait pour lui, et il le savait (§ 32, *fin*), le préteur son frère, grand admirateur de tous les poètes et partisan déclaré des lettres grecques ; il pouvait de plus compter sur l'approbation de l'auditoire auquel il s'adressait et où se pressaient les protecteurs d'Archias.

Aussi n'eut-il garde de se tenir dans les limites étroites de la cause. Dès les premiers mots il la représente comme gagnée, comme indiscutable, comme impossible à développer à cause de sa clarté même : § 8, *Si nihil aliud nisi de civitate ac lege dicimus, nihil dico amplius.* Et, laissant de côté l'argumentation proprement dite, il arrive à son sujet véritable, à l'*éloge de la poésie et des lettres ;* il y rapporte tout, ce qu'il dit d'Archias, de son talent, de ses œuvres projetées, comme ce qu'il dit de lui-même, de ses goûts personnels, de ses études ou de sa noble ambition ; ses allusions aux événements récents, comme la mort de Roscius, aussi bien que les souvenirs les plus variés des diverses périodes de l'histoire de Rome.

Il n'est pas de lecteur qui ne remarque et qui n'admire dans ce discours les meilleures qualités de Cicéron : l'harmonie des facultés les plus diverses ; une curiosité désintéressée de toutes choses ; et, avec la connaissance, avec l'emploi des procédés factices et passagers de l'art de son temps, cependant une imagination et une éloquence naturelle : bref tout ce qui le faisait dès lors *plus homme que les autres anciens*[1].

1. D'après Doudan, *Pensées et fragments*, p. 31.

Il n'est pas de lecteur non plus, si peu exercé qu'il soit, qui ne remarque combien est littéraire la forme de ce plaidoyer pour la défense des lettres; comme il est pénétré de ces influences grecques ou poétiques qu'il avoue et qu'il recommande; combien la langue est ici vive, colorée, rythmée et harmonieuse, audacieuse comme celle des vers sans être poétique, pleine d'une chaleur vraie et presque partout heureuse dans la nouveauté des expressions comme dans leurs rapprochements.

A côté de ces qualités on relèverait tout au plus quelques négligences, des répétitions, des oppositions de mots trop cherchées, enfin quelque obscurité dans la suite de l'argumentation[2].

Manuscrits. — Le meilleur manuscrit de ce discours nous vient de l'ancien monastère des bénédictins de Gembloux; il est du XII[e] siècle et appartient à la Bibliothèque royale de Bruxelles, où il est inscrit sous le n° 5352. On trouvera à la page 39 ses variantes, ainsi que les principales corrections ou conjectures des éditeurs.

1. Voir p. 52, *Rem.* 16.
2. Sur la vie et les œuvres d'Archias, cf. la Thèse latine de M. Th. Reinach, Paris, Leroux, 1890.

SIGNES ABRÉVIATIFS.

Introd. = Introduction.

Var. = Choix de variantes; voir aux p. 39-41.

N. hist. = Notes d'histoire, p. 42-46.

Fig. = Figures de rhétorique employées dans ce discours, p. 47-49.

Rem. = Remarques sur quelques particularités de la langue et du style de Cicéron dans ce discours, p. 50-52.

Les *italiques du texte* indiquent les mots ou les parties de mots où l'on s'écarte de la recension ou même de l'orthographe du meilleur manuscrit (le *Gemblacensis*).

M. TULLII CICERONIS

ORATIO

PRO ARCHIA POETA

ANALYSE DU DISCOURS.

Le *Pro Archia*, comme le *Pro Roscio comœdo* et le *Pro Milone*, comprend deux parties : l'une où sont réunies les preuves qui tiennent à la cause (§ 32 : quæ *de causa* dixi); l'autre où, la cause étant supposée gagnée sans conteste, l'orateur ajoute comme par surcroît de nouveaux arguments (*pro Mil.* XXXIV, 92 : *extra causam* etiam... multa).

EXORDE, §§ 1-3. PREMIER POINT, §§ 1-2 : A. *Pourquoi Cicéron défend Archias* (§ 1). — B. *Pourquoi Cicéron, en défendant un poète, le présente comme un de ses maîtres* (§ 2). — DEUXIÈME POINT, § 3 : *Comment Cicéron désire défendre Archias.*

PROPOSITION ET DIVISION (§ 4 — c. III).

NARRATION (c. III — § 7). *Vie d'Archias* jusqu'au moment où il est devenu citoyen romain.

PREMIÈRE PARTIE. CONFIRMATION ET RÉFUTATION : *Archias est bien citoyen romain* (§§ 8-11).

DEUXIÈME PARTIE (EXTRA CAUSAM) : *Archias, ne fût-il pas citoyen romain, mériterait de le devenir* (§§ 12-30).

PREMIER POINT (§§ 12-19) : *Éloge des lettres et de la poésie :* Cicéron avoue qu'il cultive les lettres (§ 12); il trouve en

elles, avec le repos qui lui est nécessaire, de nobles préceptes et d'illustres exemples (§§ 13-14). Elles sont, sinon la condition, du moins l'ornement de la vertu (§ 15), et elles offrent à l'homme d'État tout au moins le plus honorable des loisirs (§ 16). Même négligées par nous, nous devrions les admirer dans les autres. Souvenir de Roscius. Mérite d'Archias. Caractère sacré du poète (§§ 18-19). — DEUXIÈME POINT : *Archias mérite d'être citoyen, parce qu'il a consacré son talent à célébrer les gloires de Rome.* Poèmes d'Archias (IX, §§ 19-21). Comparaison avec Ennius (§ 22). Réponse à l'objection qu'Archias écrit en grec (§ 23). Les louanges des poètes sont la meilleure récompense des grandes actions (§ 24). Aussi Archias eût-il pu obtenir facilement le droit de cité (25-26) en flattant le désir de gloire que ressentent tous les nobles cœurs (XI, §§ 26-27), et qu'avoue l'orateur pour lui-même (§§ 28-30).

PÉRORAISON (§§ 31-32). *Résumé* des arguments et des principaux développements du discours.

I. [1] Si quid est in me ingenii, judices, quod sentio quam sit exiguum, aut si qua exercitatio dicendi, in qua me non infitior mediocriter esse versatum, aut si hujusce rei ratio aliqua ab optimarum artium studiis ac disciplina profecta, a qua ego nullum confiteor ætatis meæ tempus abhorruisse, earum rerum omnium vel in primis hic A. Licinius fructum a me repetere prope suo jure debet. Nam quoad longissime potest mens mea respicere spatium præteriti temporis et pueritiæ memoriam recordari ultimam, inde usque repetens, hunc video mihi prin-

I. 1. *Si quid... Nam quoad... Quod si... :* trois termes d'un syllogisme dont la forme a été légèrement modifiée : Si Archias a formé mon talent, il doit en recueillir le fruit ; or ses leçons .. ; donc... — *Ingenii*, talent naturel ; *exercitati dicendi*, habitude de la parole ; *hujusce rei ratio*, connaissance raisonnée de l'art oratoire : trois conditions de la véritable éloquence. — *Quod...*, nominatif. — *Vel* est construit avec *in primis* comme avec les superlatifs. — *A. Licinius*, voir *N. hist.* 1. — *Suscipiendam* suppose une simple résolution, *ingrediendam* implique le travail et l'étude ; *hortatu* rappellera le

cipem et ad suscipiendam et ad ingrediendam rationem horum studiorum exstitisse. Quod si hæc vox hujus hortatu præceptisque conformata nonnullis aliquando saluti fuit, a quo id accepimus quo ceteris opitulari et alios servare possemus, huic profecto ipsi, quantum est situm in nobis, et opem et salutem ferre debemus. [2] Ac ne quis a nobis hoc ita dici forte miretur, quod alia quædam in hoc facultas sit ingenii neque hæc dicendi ratio aut disciplina, ne nos quidem huic *uni* studio penitus unquam dediti fuimus. Etenim omnes artes, quæ ad humanitatem pertinent, habent quoddam commune vinculum, et quasi cognatione quadam inter se continentur.

II. [3] Sed ne cui vestrum mirum esse videatur me in quæstione legitima et in judicio publico, cum res agatur apud prætorem *populi Romani*, lectissimum virum, et apud severissimos judices, tanto conventu hominum ac frequentia, hoc uti genere dicendi quod non modo a consuetudine judiciorum, verum etiam a forensi sermone abhorreat, quæso a vobis, ut in hac causa mihi detis hanc

premier verbe, *præceptis* le second. — *Ceteris*... Des autres accusés (*ceteri*) qu'a défendus Cicéron, une partie seulement (*alii*) a été sauvée. — 2. *Ac ne quis... miretur..., ne nos quidem...*, voir *Fig.* 12. Suppléez avant la proposition principale : je dois dire que... — *Ita*, après *hoc*, pléonasme fréquent dans Cicéron. — *Alia facultas ingenii*, la poésie ; *hæc dicendi ratio*, l'éloquence. — *Huic uni studio*, à l'éloquence. Cicéron veut qu'on s'y prépare, et s'y est préparé lui-même par des études générales. — *Penitus*. Joignez *penitus uni unquam*. — *Quæ ad humanitatem pertinent*, qui servent à la culture de l'esprit. — *Quoddam* (cf. τις), un véritable lien. — *Continentur*, sont *tenues*, réunies les unes aux autres.

II. 3. *In quæstione legitima* : dans une *poursuite* instituée par une loi spéciale, probablement la *lex Papia*. — *Judicio publico* : dans un procès qui est d'ordre public ; opp. les procès ordinaires, *causæ privatæ, judicia privata*. — *Lectissimum* : épithète d'un sens vague, employée à dessein par Cicéron, qui ne pouvait faire l'éloge de *son frère*. — *Verum etiam*, voir *Rem.* 2. — *Detis veniam... ut... patiamini* : pléonasme fréquent avec les verbes qui contiennent l'idée de *permettre*.

veniam, accommodatam huic reo, vobis, quemadmodum spero, non molestam, ut me pro summo poeta atque eruditissimo homine dicentem, hoc concursu hominum litteratissimorum, hac vestra humanitate, hoc denique prætore exercente judicium, patiamini de studiis humanitatis ac litterarum paulo loqui liberius, et in ejus modi persona, quæ propter otium ac studium minime in judiciis periculisque tractata est, uti prope novo quodam et inusitato genere dicendi. [4] Quod si mihi a vobis tribui concedique sentiam, perficiam profecto, ut hunc A. Licinium non modo non segregandum, cum sit civis, a numero civium, verum etiam, si non esset, putetis asciscendum fuisse.

III. Nam ut primum ex pueris excessit Archias atque ab iis artibus, quibus ætas puerilis ad humanitatem informari solet, se ad scribendi studium contulit, primum Antiochiæ (nam ibi natus est loco nobili), celebri quondam urbe et copiosa atque eruditissimis hominibus liberalissimisque studiis affluenti, celeriter antecellere omnibus ingenii gloria contigit. Post in ceteris Asiæ partibus cunctaque Græcia sic ejus adventus celebrabantur, ut famam ingenii exspectatio hominis, exspectationem ipsius adventus admiratioque superaret. [5] Erat Italia tum plena Græcarum artium ac disciplinarum, studiaque hæc et in Latio vehementius tum colebantur

— *Quemadmodum*, employé ainsi pour *ut*, est assez rare. — *Non molestam*, qui, je l'espère, ne vous coûtera pas trop. — *Hac vestra humanitate* = *coram vobis tam humanis*. — *Hoc prætore*, voir *N. hist.* 6. — *Exercente judicium*, cf. 32 *fin* : présidant aux débats du procès. — *In ejus modi persona* (= in eo qui...) : *alors qu'il s'agit* d'un homme dont la vie...

— 4. *Segregandum*, sc. *esse*. — *Asciscendum*, sc. in numerum civium.

III. *Ex pueris excessit*, en grec : ἐκ παίδων, ἐκ τῶν ἐφήβων ἐξῆλθεν. — *Primum Antiochiæ... antecellere contigit* : anacoluthe. — *Loco*, d'une *famille*. — *Urbe* : régulièrement il eût fallu *in* urbe. — *Contigit*, voir *Rem.* 1. — 5. *Erat*, voir *Fig.* 2. — *Vehemen-*

quam nunc isdem in oppidis, et hic Romæ propter tranquillitatem *rei publicæ* non neglegebantur. Itaque hunc et Tarentini et Regini et Neapolitani civitate ceterisque præmiis donarunt, et omnes, qui aliquid de ingeniis poterant judicare, cognitione atque hospitio dignum existimarunt. Hac tanta celebritate famæ cum esset jam absentibus notus, Romam venit Mario consule et Catulo. Nactus est primum consules eos quorum alter res ad scribendum maximas, alter cum res gestas, tum etiam studium atque aures adhibere posset. Statim Luculli, cum prætextatus etiam tum Archias esset, eum domum suam



L. Licinius Lucullus, le vainqueur de Mithridate.

tius, cf. *de Or.* III, XI, 43 : nostri (urbani) *minus* student litteris *quam Latini* — *Tranquillitatem* : du temps des Gracques à la guerre des Marses. — *Hunc et*... Les trois premiers *et* se correspondent; le quatrième amène une proposition plus générale. — *Tarentini*.., voir *N. hist.* 3. — *Celeris præmiis*, des présents et des couronnes — *Absentibus* équivaut pour le sens à *vel absens*. — *Mario consule et Catulo*, en 102. Remarquez la place du substantif; voir *Rem.* 7. — *Alter res*... : Marius; *alter cum*..., Catulus. Sur eux et sur les autres protecteurs d'Archias, dont les noms vont suivre, voir *N. hist.* 4. — *Res gestas*, sc. *suppeditare* : zeugma, voir *Fig.* 3. — *Prætextatus*, inexactitude voulue en parlant d'un Grec; est-il vrai d'autre part qu'Archias fût alors si jeune? — *Suam* : à *domum* em-

receperunt. Sed jam hoc non solum ingenii ac litterarum, verum etiam naturæ atque virtutis, ut domus, quæ hujus adulescentiæ prima *adfuerat*, eadem esset familiarissima senectuti. [6] Erat temporibus illis jucundus Q. Metello illi Numidico et ejus Pio filio; audiebatur a M. Æmilio, vivebat cum Q. Catulo et patre et filio, a L. Crasso colebatur; Lucullos vero et Drusum et Octavios et Catonem et totam Hortensiorum domum devinctam consuetudine cum teneret, afficiebatur summo honore, quod eum non solum colebant qui aliquid percipere atque audire studebant, verum etiam si qui forte simulabant.



Hortensius.

IV. Interim satis longo intervallo, cum esset cum *M.* Lucullo in Siciliam profectus, et cum ex ea provincia cum eodem Lucullo decederet, venit Heracleam; quæ

ployé sans préposition on peut joindre un nom possessif. — *Sed jam*, sc. fuit. — 6. *Temporibus illis*, dans les années qui suivirent l'an 102. — *Illi*. De même, 16 : Catonem *illum* senem — *Catulo*. Remarquez le singulier. — *Afficiebatur summo honore :* il jouissait d'une très grande considération, vu qu'il était recherché....

IV. *Cum esset... et cum*. Régulièrement il eût fallu : cum ex Sicilia cum Lucullo, *quocum* eo profectus erat, decederet... — *M. Lucullo*, voir *N. hist.* 4, 2°. — *Heracleam*, c'était là vraisembla-

cum esset civitas æquissimo jure ac fœdere, adscribi se in eam civitatem voluit, idque, cum ipse per se dignus putaretur, tum auctoritate et gratia Luculli ab Heracliensibus impetravit. [7] Data est civitas Silvani lege et Carbonis, SI QUI FŒDERATIS CIVITATIBUS ADSCRIPTI FUISSENT : SI TUM, CUM LEX FEREBATUR, IN ITALIA DOMICILIUM HABUISSENT, ET SI SEXAGINTA DIEBUS APUD PRÆTOREM ESSENT PROFESSI. Cum hic domicilium Romæ multos jam annos haberet, professus est apud prætorem Q. Metellum, familiarissimum suum.

[8] Si nihil aliud nisi de civitate ac lege dicimus, nihil dico amplius; causa dicta est. Quid enim horum infirmari, Grati, potest? Heracleæne esse tum adscriptum negabis? Adest vir summa auctoritate et religione et fide, M. Lucullus, qui se non opinari, sed scire, non audisse, sed vidisse, non interfuisse, sed egisse dicit. Adsunt Heraclienses legati, nobilissimi homines (hujus judicii causa cum mandatis et cum publico testimonio venerunt), qui hunc adscriptum Heracliensem dicunt. Hic tu tabulas desideras Heracliensium publicas, quas Italico bello, incenso tabulario, interisse scimus

blement que L. Lucullus le père vivait en exil. — *Quæ... civitas* : en parlant de l'époque qui a précédé la loi *Julia* (de 91); partout ailleurs *municipium*. — 7. *Data est civitas...* sc. Romana. — *Si qui* = iis qui... — *Fœderatis civitatibus* : ablatif de lieu, ou datif dépendant de *adscripti*. — *Cum lex ferebatur* équivaut à *legis tempore*. — *Si* est répété, parce qu'il s'agit à deux reprises d'une nouvelle condition qui est de rigueur. — *Prætorem*, un des six préteurs. — *Professi*, sc. nomen. — *Romæ*, situation plus favorable que ne l'exigeait la loi qui disait : *in Italia* — 8. *Nihil aliud nisi* équivaut à *nihil aliud quam* ou *nihil nisi*. — *Civitate* romana quam sibi vindicat Archias; *ac lege* Plautia Papiria (*N. hist.* 8, 2), qua sibi datam esse civitatem defendit. — *Grati*: *Introd.* p. 9. — *Heracleæne*. Première condition : *adscriptio fœderatis civitatibus*. — *Tum*, avant la promulgation de la loi. — *Adscriptum Heracliensem*, sc. ita illic adscriptum *ut Heracliensis fieret*. - *Hic*: ici, contre de telles preuves. — *Tabulas publicas*, les archives de la cité conservées dans le *tabula-*

omnes. Est ridiculum ad ea quæ videmus nihil dicere, quærere quæ habere non possumus, et de hominum memoria tacere, litterarum memoriam flagitare, et cum habeas amplissimi viri religionem, integerrimi municipii jusjurandum fidemque, ea quæ depravari nullo modo possunt, repudiare, tabulas, quas idem dicis solere corrumpi, desiderare. [9] An domicilium Romæ non habuit? is, qui tot annis *ante* civitatem datam sedem omnium rerum ac fortunarum suarum Romæ collocavit! An non est professus? Immo vero iis tabulis professus, quæ solæ ex illa professione collegioque prætorum obtinent publicarum tabularum auctoritatem.

V. Nam cum Appii tabulæ neglegentius adservatæ dicerentur, Gabinii quamdiu incolumis fuit levitas, post damnationem calamitas omnem tabularum fidem resignasset, Metellus, homo sanctissimus modestissimusque omnium, tanta diligentia fuit, ut ad L. Lentulum prætorem et ad judices venerit et unius nominis litura se commotum esse dixerit. His igitur tabulis null*a* *in* litur*a* nomen A. Licinii videtis.

[10] Quæ cum ita sint, quid est quod de ejus civitate dubitetis, præsertim cum aliis quoque in civitatibus fuerit

rium. — *Hominum memoria*, les dépositions des témoins; *litterarum memoria*, les preuves écrites. — 9. *An domicilium*. Deuxième condition: *in Italia domicilium*. — *Is qui* : réponse exclamative. — *An non est professus*. Troisième condition: *professio apud prætorem*. — *Immo vero*, négation énergique. — *Illa professione collegioque*, pour *ex* (dans) *illa* professione atque *ex illo* collegio. — *Obtinent publicarum tabularum auctoritatem* : font foi comme actes publics.

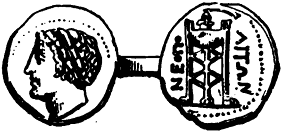
V. *Appii... Gabinii*. Sur ces collègues de Métellus en 89, voir *N. hist.* 5. — *Resignasset* : proprement, enlever les sceaux d'un acte; ici : ôter à des registres toute autorité. — *Modestissimus*, des plus scrupuleux. — *Venerit... dixerit*, parce que les deux faits sont expressément marqués comme des faits historiques. — 10. *Civitate*, dans un sens général : partant, d'après ce qui précède immédiatement, le droit de cité *à Rome*. — *Fuerit* et non *sit* :

adscriptus? Etenim cum mediocribus multis et aut nulla aut humili aliqua arte præditis *haud* gravatim civitatem in Græcia homines imper*t*iebant, Reginos credo



Monnaie de Rhegium.
(Apollon et Diane. — Un trépied.)

aut Locrenses aut Neapolitanos aut Tarentinos, quod scænicis artificibus largiri solebant, id huic summa ingenii prædito gloria noluisse! Quid? cum ceteri non modo



Monnaie de Naples.



Monnaie de Tarente.

post civitatem datam, sed etiam post legem Papiam aliquo modo in eorum municipiorum tabulas inrepserunt, hic, qui ne utitur quidem illis in quibus est scriptus,

il *était* inscrit antérieurement à la loi Plautia Papiria. — *Humili aliqua*..., par exemple, aux *scænici artifices*. — *Græcia*, la *Grande-Grèce*. — *Locrenses*, sc. *Epizephyrios*, au sud du Brutium. — *Post civitatem datam* : sc. *Italicis*. — *Inrepserunt* Ils éludaient la première condition de la loi : si qui fœderatis civitatibus adscripti *fuis-*

quod semper se Heracliensem esse voluit, rejicietur? [11] Census nostros requiris. Scilicet: est enim obscurum proximis censoribus hunc cum clarissimo imperatore L. Lucullo apud exercitum fuisse; superioribus cum eodem quæstore fuisse in Asia; primis Julio et Crasso nullam populi partem esse censam. Sed quoniam census non jus civitatis confirmat ac tantummodo indicat eum, qui sit census, ita se jam tum gessisse pro cive, *iis* temporibus qu*ibus* tu criminaris ne ipsius quidem judicio in civium Romanorum jure *eum* esse versatum, et testamentum sæpe fecit nostris legibus, et adiit hereditates civium Romanorum, et in beneficiis ad ærarium delatus est a L. Lucullo *pro*consule.

VI. Quære argumenta, si quæ potes: nunquam enim hic neque suo neque amicorum judicio revincetur.

[12] Quæres a nobis, Grat*i*, cur tanto opere hoc homine delectemur. Quia suppeditat nobis ubi et *animus ex* hoc forensi strepitu reficiatur et aures convicio defessæ conquiescant. An tu existimas aut suppetere nobis posse quod cotidie dicamus in tanta varietate rerum, nisi animos nostros doctrina excolamus, aut ferre animos

sent.— 11. *Nostros...*: tu demandes qu'on te montre le nom d'Archias dans les listes dressées par les censeurs *à Rome*. — *Scilicet*, naturellement (avec ironie), comme si l'on ne savait pas que...; voir *Rem.* 11. — *Proximis*: les derniers qui présidèrent à la confection du cens : L. Gellius Poplicola et Cn. Lentulus Clodianus, en 70. — *Superioribus*, par rapport à *proximi censores*: L. Marcius Philippus et M. Perpenna, en 86, pendant la première guerre contre Mithridate. — *Primis*, en 89, les premiers, après que le droit de cité eût été donné aux Italiens. — *Iis temporibus*: ici commence la seconde partie de la phrase. — *Testamentum*. Pour faire un testament valable à Rome, et aussi pour se porter héritier (*adire hereditatem*), il fallait être citoyen romain. — *Sæpe*, dans ses diverses expéditions. — *Nostris...* dans les *formes* prescrites par le droit romain. — *Beneficiis*, gratifications qu'en quittant sa charge le préteur demandait pour ceux qui l'avaient accompagné : *nomina illorum deferebat*. Les citoyens seuls y avaient droit. — *Revincetur*, réfuter, combattre.

VI. 12. Pour la scansion du pas-

tantam posse contentionem, nisi eos doctrina eadem relaxemus? Ego vero fateor me his studiis esse deditum. Ceteros pudeat, si qui ita se litteris abdiderunt, ut nihil possint ex *i*is neque ad communem adferre fructum neque in aspectum lucemque proferre; me autem quid pudeat, qui tot annos ita vivo, Judices, ut a nullius unquam me tempore aut commodo aut otium meum abstraxerit aut voluptas avocarit aut denique somnus retardarit? [13] Quare quis tandem me reprehendat aut quis mihi jure suscenseat, si, quantum ceteris ad suas res obeundas, quantum ad festos dies ludorum celebrandos, quantum ad alias voluptates et ad ipsa*m* requiem animi et corporis conceditur temporum, quantum alii tribuunt tempestivis conviviis, quantum denique alveolo, quantum pilæ, tantum mihi egomet ad hæc studia recolenda sumpsero? Atque *id eo* mihi concedendum est magis, quod ex his studiis hæc quoque crescit oratio et facultas, quæ quantacumque *est* in me, nunquam amicorum periculis defuit. Quæ si cui levior videtur, illa quidem certe quæ summa sunt, ex quo fonte hauriam, sentio. [14] Nam nisi multo-

sage, voir *Rem.* 16. — *Litteris*, datif équivalant à la tournure : se totum *in litteras abdere*. — *Possint*, parce qu'il s'agit ici de conséquences qui se rapportent essentiellement au présent. — *Ad communem adferre fructum*..., rien qui profite aux autres. — *Neque in aspectum*, rien qui paraisse au jour ; tels sont les rhéteurs absorbés tout entiers par leurs exercices d'école — *Tempore*, péril dans les *causæ publicæ; commodo*, intérêts dans les *causæ privatæ* — *Aut otium*... voir *Fig.* 5. — 13. *Ipsam : seul*; alors qu'ils *ne* cherchent *qu*'à se reposer. — *Tempestivis conviviis*, qui commencent de bonne heure, avant la fin du jour. — *Recolenda*, pour *reprendre* les études de ma jeunesse. — *Atque* (= *adque*) annonce un nouvel argument, ou une nouvelle série d'arguments. — *Oratio et facultas*, à peu prè comme *facultas oratoria*. — *Quantacumque*, pour *quantulacumque*. — *Quæ, si*..., sc. *hæc* oratio et facultas; *illa*..., les qualités supérieures que posséderait l'orateur idéal. — *Ex quo fonte :* à savoir dans des connaissances étendues et particulièrement dans l'étude de la philosophie. — *Hauriam :* où je *pourrais* les puiser.

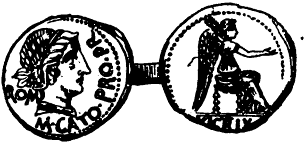
rum præceptis multisque litteris mihi ab adulescentia suasissem nihil esse in vita magno opere expetendum nisi laudem atque honestatem, in ea autem persequenda omnes cruciatus corporis, omnia pericula mortis atque exilii parvi esse ducenda, nunquam me pro salute vestra in tot ac tantas dimicationes atque in hos profligatorum hominum cotidianos impetus objecissem. Sed pleni omnes sunt libri, plenæ sapientium voces, plena exemplorum vetustas... : quæ jacerent in tenebris omnia, nisi litterarum lumen accederet. Quam multas nobis imagines non solum ad intuendum, verum etiam ad imitandum fortissimorum virorum expressas scriptores et Græci et Latini reliquerunt! Quas ego mihi semper in administranda republica proponens, animum et mentem ipsa cogitatione hominum excellentium conformabam.

VII. [15] Quæret quispiam : quid? illi ipsi summi viri, quorum virtutes litteris proditæ sunt, istane doctrina, quam tu effers laudibus, eruditi fuerunt? Difficile est hoc de omnibus confirmare; sed tamen est certum quod respondeam. Ego multos homines excellenti animo ac virtute fuisse sine doctrina *et* naturæ ipsius habit*u* prope divino per se ipsos et moderatos et graves exstitisse fateor. Etiam illud adjungo, sæpius ad laudem atque vir-

— 14. *Præceptis*, les leçons des philosophes; *litteris*, leurs œuvres et celles des historiens ou des poètes. — *Laudem atque honestatem :* la gloire recherchée par des moyens honorables. — *In hos*, voir *Rem.* 4. — *Sed pleni.* Le régime doit être tiré des propositions infinitives de la phrase précédente : remplis *de l'idée* de la vraie gloire et des efforts qu'il faut faire pour l'obtenir. Avec cette interprétation *exemplorum vetustas* = *exempla vetusta*, l'histoire. D'autres commentateurs font dépendre *exemplorum* de *pleni*..... *plenæ*..., et entendent : des exemples de l'application de ces maximes; *quæ*.... Sur tout ce passage voir *Var.* — *Expressas*, terme emprunté à la sculpture : ces images *ressortent.*

VII. 15. *Certum quod :* voici une réponse précise que je puis faire. — *Moderatos*, d'une âme égale, σώφρων.

tutem naturam sine doctrina quam sine natura valuisse doctrinam. Atque idem ego hoc contendo, cum ad naturam eximiam et illustrem accesserit ratio quædam conformatioque doctrinæ, tum illud nescio quid præclarum ac singulare solere exsistere. [16] Ex hoc esse hunc numero, quem patres nostri viderunt, divinum hominem Africanum ; ex hoc C. Lælium, L. Furium, moderatissimos homines et continentissimos ; ex hoc fortissimum virum et illis temporibus doctissimum, Catonem illum senem ; qui profecto, si nihil ad percipiendam colendam*que* virtutem litteris adjuvarentur, nunquam se ad earum studium contulissent. Quod si non hic tantus fructus ostenderetur, et si ex his studiis delectatio sola peteretur, tamen, ut opinor, hanc animi *remissionem* humanissimam ac liberalissimam judicaretis. Nam ceteræ *res* neque temporum sunt neque ætatum omnium neque locorum ; at hæc studia adulescentiam a*l*unt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis pe*r*fugium ac solacium præbent ; delectant domi, non impediunt foris ; pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.



Monnaie de Caton.
(La Liberté. — La Victoire.)

— *Atque idem...*, mais en même temps je soutiens que... — 16. *Ex hoc numero ;* voir *Rem.* 5. — *Hunc* et non pas *illum*, pour distinguer le second Africain du premier. — *L. Furius* Philus, consul en 136. Cicéron joint d'ordinaire son nom à ceux de Scipion et de Lélius. — *Adjuvarentur*, au lieu du plus-que-parfait ; car on dirait sans *si :* quibus litteris *adjuvabantur* (et non *adjuti sunt*), se ad earum studium contulerunt. — *Quod si*, comme plus bas, § 17, = *etiamsi.* — *Judicaretis*, vous *devriez* juger. — *Omnium* tombe sur les trois substantifs. — *Secundas res ornant.* Aristote dans Diogène-Laerce, V, 1, 19 : τὴν παιδείαν ἔλεγεν ἐν μὲν ταῖς εὐτυχίαις εἶναι κό—

VIII. [17] Quod si ipsi hæc neque attingere neque sensu nostro gustare possemus, tamen ea mirari deberemus, etiam cum in aliis videremus. Quis nostrum tam animo agresti ac duro fuit, ut Roscii morte nuper non commoveretur? qui cum esset senex mortuus, tamen propter excellentem artem ac venustatem videbatur omnino mori non debuisse. Ergo ille corporis motu tantum amorem sibi conciliarat a nobis omnibus : nos animorum incredibiles motus celeritatemque ingeniorum neglegemus? [18] Quoties ego hunc Archiam vidi, Judices (utar enim vestra benignitate, quoniam me in hoc novo genere dicendi tam diligenter attenditis), quoties ego hunc vidi, cum litteram scripsisset nullam, magnum numerum optimorum versuum de iis ipsis rebus, quæ tum agerentur, dicere ex tempore! quoties revocatum eamdem rem dicere commutatis verbis atque sententiis! Quæ vero accurate cogitateque scripsisset, ea sic vidi probari, ut ad veterum scriptorum laudem perveniret. Hunc ego non diligam, non admirer, non omni ratione defendendum putem?

Atque sic a summis hominibus eruditissimisque accepimus, ceterarum rerum studia ex doctrina et præceptis et arte constare; poetam natura ipsa valere, et mentis viribus excitari, et quasi divino quodam spiritu inflari.

μον, ἐν δὲ ταῖς ἀτυχίαις καταφυγήν.

VIII. 17. *Tam...: Rem.* 9. — *Animo agresti ac duro* : ἀπαίδευτος. — *Roscii*: Roscius, le célèbre acteur que Cicéron a défendu dans une cause privée et dont il a vanté souvent le caractère, cf. *Introd.* p. 8 au bas. — *Debuisse*, voir *Rem.* 14. — *Corporis motu.* Ajoutez dans la traduction : uniquement par... — *Tantum :* adjectif. — *Incredibiles motus animorum*, pour *eos quorum sunt motus...* — 18. *Agerentur :* le subjonctif, parce que la proposition *dépend* de la proposition infinitive. — *Revocatum* se dit au propre des acteurs qu'on rappelle. — *Cogitate*, voir *Rem.* 1. — *Veterum scriptorum* : on aurait cru ses vers d'un Grec de l'époque classique. — *Atque sic...* : pour la scansion des clausules de cette tirade, voir *Rem.* 16. — *Sic* annonce dans la proposition principale la proposition infinitive qui doit en dépendre. — *Inflari*, comme une flûte qu'un

Quare suo jure noster ille Ennius sanctos appellat poetas quod quasi deorum aliquo dono atque munere commendati nobis esse videantur. [19] Sit igitur, Judices, sanctum apud vos humanissimos homines hoc poetæ nomen quod nulla unquam barbaria violavit. Saxa et solitudines *voci* respondent, bestiæ sæpe immanes cantu flectuntur atque consistunt : nos instituti rebus optimis, non poetarum voce moveamur!



Monnaie de Smyrne à l'effigie d'Homère.

Homerum Colophonii civem esse dicunt suum, Chii suum vindicant, Salaminii repetunt ; Smyrnæi vero suum esse confirmant; itaque etiam delubrum ejus in oppido dedicaverunt; permulti alii præterea pugnant inter se atque contendunt.

IX. Ergo illi alienum, quia poeta fuit, post mortem etiam expetunt : nos hunc vivum, *qui et* voluntate et legibus noster est, repudiemus, præsertim cum omne olim studium atque omne ingenium contulerit Archias ad populi R*omani* gloriam laudemque celebrandam!

souffle étranger, d'une origine mystérieuse, ferait vibrer. — *Suo jure*, en un sujet où *il lui appartenait* de prononcer : parce que nul poète n'a dû autant qu'Ennius à l'inspiration — *Videantur :* le subjonctif, parce que cette proposition contient la pensée d'Ennius. — 19. *Saxa... bestiæ :* par allusion à Amphion, dont la lyre a suffi pour la construction des murs de Thèbes, et à Orphée, dont les chants charmaient les animaux féroces. — *Voci... cantu*, sc. *poetæ*. — *Homerum Colophonii*. Plusieurs épigrammes conservent le souvenir de cette rivalité des sept villes grecques. On réunissait leurs noms dans ce vers : Smyrna, Rhodos, Colophon, Salamis, Chios, Argos, Athenæ. — *Vero :* ici forte liaison. — *Ejus*, comme *ei*. — *Permulti alii :* Rhodes, Argos, Athènes, et encore Ithaque, Pylos, Cyme, etc.

IX. *Alienum*. Homère était un *etranger* pour toutes ces villes, sauf pour une seule. — *Voluntate*. Ce point a été prouvé : § 11 *fin.*— *Olim*

Nam et Cimbricas res adulescens attigit et ipsi illi C. Mario, qui durior ad hæc studia videbatur, jucundus fuit. [20] Neque enim quisquam est tam aversus a Musis, qui non mandari versibus æternum suorum laborum facile præconium patiatur. Themistoclem illum summum Athenis virum dixisse aiunt, cum ex eo quæreretur



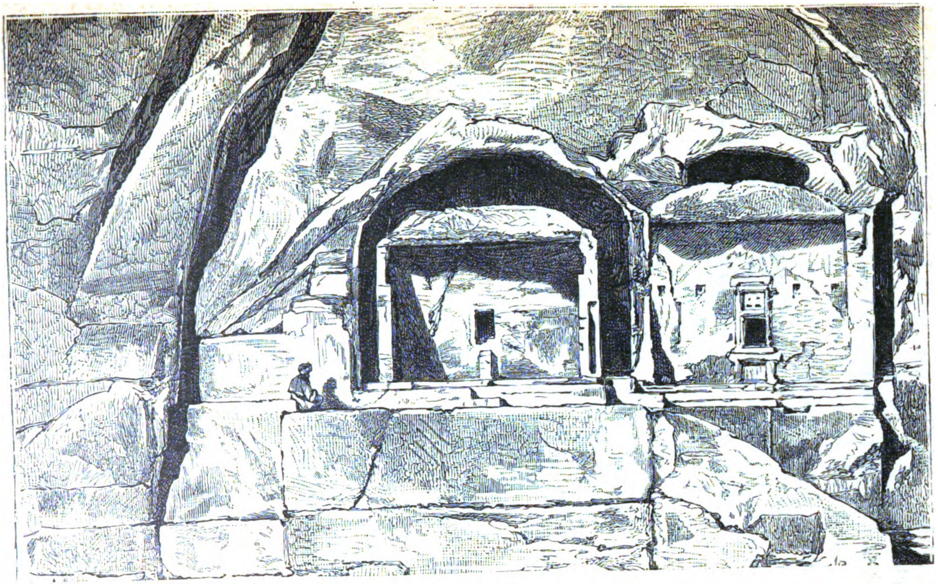
Marius.



Mithridate VI, Eupator.

quod acroama aut cujus vocem libentissime audiret : ejus a quo sua virtus optime prædicaretur. Itaque ille Marius item eximie L. Plotium dilexit, cujus ingenio putabat ea, quæ gesserat, posse celebrari. [21] Mithridaticum vero bellum, magnum atque difficile et in multa varietate terra marique versatum, totum ab hoc expres-

doit se joindre à *contulerit :* depuis bien des années déjà.—*Et Cimbricas res ;* à ces mots correspond le début du § 21, *Mithridaticum vero bellum....*—20. *Aversus a Musis*, ἄμουσος. — *Æternum... præconium* = id quod æternum sit. — *Facile :* joignez à *patiatur*. — *Acroama*, en grec : *tout ce qu'on entend* avec plaisir, concert ou récitation ; en latin le mot s'applique aussi à des *personnes*, virtuoses, acteurs, etc. —*Aut cujus vocem :* traduction libre du mot *acroama*. — *L. Plotium*, le premier *rhetor Latinus*. — *Quæ gesserat* = *res a se gestas* — 21. *Mithridaticum bellum :* la deuxième guerre, de 74 à 63. — *Varietate*, mêlée de succès et de revers. — *Totum :* du moins toute la partie de cette guerre, conduite par Lu-



Tombeaux et probablement aussi trésor des rois de Pont, trouvés à Amasia (p. 46, fin de la n. 9)

sum est ; qui libri non modo L. Lucullum, fortissimum et clarissimum virum, verum etiam p*opuli* R*omani* nomen illustrant. Populus enim R*omanus* aperuit Lucullo imperante Pontum et regiis quondam opibus et ipsa natur*a egregie* vallatum ; populi Romani exercitus eodem duce non maxima manu innumerabiles Armeniorum copias fudit ; populi Romani laus est urbem amicissimam C*y*zicenorum ejusdem consilio ex omni impetu regio



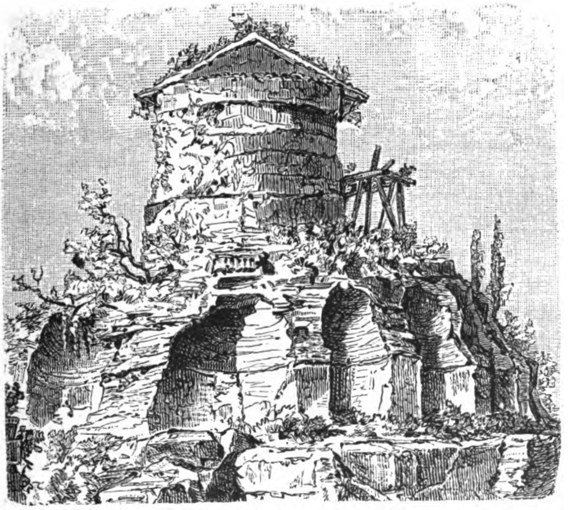
Lucullus triomphant.

atque *e* totius belli ore ac faucibus ereptam esse atque servatam. Nostra semper feretur et prædicabitur L. Lucullo dimicante cum interfectis ducibus depressa hostium classis, et incredibilis apud Tenedum pugna illa navalis : nostra sunt tropæa, nostra monumenta, nostri triumphi.

Quæ quorum ingen*iis ef*feruntur, ab *i*is populi Romani fama celebratur. [22] Carus fuit Africano superiori noster Ennius ; itaque etiam in sepulcro Scipionum putatur is

cullus ; voir *N. hist.* 9. — *Quondam*, à joindre à *vallatum*. — *Non maxima :* 10 000 légionnaires. — *Innumerabiles :* 200 000 soldats. — *Belli ore ac faucibus :* expression poétique, peut-être souvenir de l'*Iliade*, X, 8 : πτολέμοιο μέγα στόμα πευκεδανοῖο. — *Nostra prædicabitur... depressa hostium classis* = victoria qua et depressa est hostium classis et interfecti duces. — 22. *In sepulcro.* Le même fait est témoigné par Ovide, par Tite-Live et par St Jérôme dans la Chronique

esse constitutus *ex marmore*. *At iis* laudibus certe non solum ipse qui laudatur, sed etiam *populi Romani* nomen ornatur. In cælum hujus proavus Cato tollitur;



Ruines du tombeau des Scipions sur la voie Appienne.

magnus honos populi Romani rebus adjungitur. Omnes denique illi Maximi, Marcelli, Fulvii, non sine commun omnium nostrum laude decorantur.

d'Eusèbe.— ***Hujus***, Caton d'Utique. — ***Proavus***, bisaïeul. — ***In cælum tollitur*** : dans les vers d'Ennius. Les deux propositions s'opposent, comme s'il y avait : *cum* in cælum... tollitur, magnus... — ***Maximi***, le Cunctator; *Marcelli*, le vainqueur d'Annibal à Nole et d'Archimède à Syracuse. Pour ces pluriels, voir *Fig.* 8. — *Fulvii*, voir *N. hist.* 7.

X. Ergo illum, qui hæc fecerat, Rud*inum* hominem, majores nostri in civitatem receperunt : nos hunc He-



Le premier Africain (voir p. 30-31).

racliensem multis civitatibus expetitum, in hac autem legibus constitutum, de nostra ejiciamus!

[23] Nam si quis minorem gloriæ fructum putat ex Græcis versibus percipi quam ex Latinis, vehementer

X. *Rudinum :* de Rudies, en Calabre. Ennius a dit de lui-même : nos sumus Romani, qui fuvimus ante *Rudini.* — *Hominem :* addition nécessaire en latin. — *Civitatem :* Fulvius lui fit obtenir le droit de cité en 184. — 23. *Suis finibus :* dans les limites du *Latium* et des

errat, propterea quod Græca leguntur in omnibus fere gentibus, Latina suis finibus, exiguis sane, continentur. Quare si res eæ, quas gessimus, orbis terræ regionibus definiuntur, cupere debemus, *quo* manuum nostrarum tela pervenerint, eodem gloriam famamque penetrare, quod cum ipsis populis, de quorum rebus scribitur, hæc ampla sunt, tum iis certe, qui de vita gloriæ causa dimicant, hoc maximum et periculorum incitamentum est et laborum.

[24] Quam multos scriptores rerum suarum magnus ille Alexander secum habuisse dicitur! Atque is tamen cum in Sigeo ad Achillis tumulum adstitisset: « O fortunate, inquit, adulescens, qui tuæ virtutis Homerum præconem inveneris! » Et vere : nam nisi *Ilias* illa exstitisset, idem tumulus, qui corpus ejus contexerat, nomen etiam obruisset. Quid? noster hic Magnus, qui cum virtute fortunam adæquavit, nonne Theophanem Mytilenæum, scriptorem rerum suarum, in contione militum civitate donavit, et nostri illi fortes viri, sed rustici ac milites, dulcedine quadam gloriæ commoti, quasi participes ejusdem laudis, magno illud clamore approbaverunt?

[25] Itaque credo, si civis Romanus Archias legibus non

colonies *latines*. — *Definiuntur :* n'ont d'autres bornes *que... :* hyperbole justifiée en partie par les victoires de Pompée en Asie. — *Populis :* la remarque est générale. — *Ampla :* glorieuses. — *De vita... dimicant*, περὶ ψυχῆς ἀγωνίζονται. — 24. *Scriptores :* Aristobule et Ptolémée, les sources principales d'Arrien; puis Callisthène, Néarque, Onésicrite, etc., et aussi le poète Chœrilus (Horace, *Epist.* II, I, 232). — *Sigeo*, promontoire de la Troade. — *Præconem*. Plutarque, *Alex.*, 15 : μακαρίσας αὐτὸν ὅτι... μεγάλου κήρυκος ἔτυχεν. — *Inveneris :* le subjonctif, parce que la proposition relative contient la raison de l'exclamation. — *Cum virtute.. :* qui n'a pas moins de bonheur que de valeur. — *Theophanem Mytilenæum :* confident de Pompée tout-puissant sur l'esprit de son maître. — *Civitate donavit*. Le peuple, par une loi spéciale, lui en avait donné le droit Au contraire, Sylla et César accordèrent la cité à des provinciaux par un acte de

esset, ut ab aliquo imperatore civitate donaretur, perficere non potuit! Sulla, cum Hispanos et Gallos donaret, credo, hunc petentem repudiasset! Quem nos in contione vidimus, cum ei libellum malus poeta de populo subjecisset, quod epigramma in eum fecisset, tantummodo alternis versibus longiusculis, statim ex iis rebus, quas tum vendebat, jubere ei præmium tribui, *sed* ea condicione ne quid postea scriberet. Qui sedulitatem mali poetæ *du*xerit aliquo tamen præmio dignam, *h*ujus ingenium et virtutem in scribendo et copiam non expetisset? [26] Quid? a Q. Metello Pio, familiarissimo suo, qui civitate multos donavit, neque per se neque per Lucullos impetravisset? qui præsertim usque eo de suis rebus scribi cuperet, ut etiam Cordubæ natis poetis, pingue quiddam sonantibus atque peregrinum, tamen aures suas dederet.

XI. Neque enim est hoc dissimulandum, quod obscurari non potest, sed præ nobis ferendum : tra*h*imur omnes studio laudis, et optim*us* quisque maxime gloria ducitur. Ipsi illi philosophi etiam illis libellis, quos de contemnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt; in eo ipso, in quo prædicationem nobilitatemque despiciunt,

leur propre autorité. — 25. *Potuit* = *potuisset.* — *Hispanos et Gallos :* Ariston de Marseille et neuf habitants de Gadès. — *Libellum :* un *placet.* — *De populo : unus multorum*, εἷς τῶν πολλῶν. — *Subjecisset :* à cause de l'humble posture du poète *soumettant* sa supplique au dictateur. — *Epigramma in eum :* petite pièce laudative. — *Alternis... :* en distiques. — *Vendebat*, sc. per præconem ex proscriptorum bonis. — *Sed ea... : Rem.* 12. — *Qui...*, étant homme à.... — *Sedulitatem*, zèle indiscret. — 26. *Per Lucullos*. Cæcilia, mère des deux Lucullus, était sœur de Q. Métellus Numidicus, par conséquent tante de Métellus Pius. — *Pingue... sonantibus :* à la prononciation lourde et traînante. — *Aures...* il écoutait patiemment.

XI. *Optimus quisque maxime* plus on a de vertu, *plus* on cède à l'amour de la gloire. — *Ipsi illi :* cf. Pascal, *Pensées*, art. VI, 17 et art. II, 3, édit. Havet. — *Prædicari ac nominari*. Comme le premier mot répète *prædicationem*, *nominari* rappelle *nobilitatem*. Avec le der-

prædicari de se ac nominari volunt. [27] Decimus quidem Brutus, summus vir et imperator, Acci amicissimi sui carminibus templorum ac monumentorum aditus exornavit suorum. Jam vero ille, qui cum Ætolis Ennio comite bellavit, Fulvius non dubitavit Martis manubias Musis consecrare. Quare in qua urbe imperatores prope armati poetarum nomen et Musarum delubra coluerunt, in ea non debent togati judices a Musarum honore et a poetarum salute abhorrere.

[28] Atque ut id libentius faciatis, jam me vobis, Judices, indicabo et de meo quodam amore gloriæ nimis acri fortasse, verumtamen honesto vobis confitebor. Nam quas res nos in consulatu nostro vobiscum simul pro salute hujus *urbis atque* imperii et pro vita civium proque universa re publica gessimus, attigit hic versibus atque inchoavit; quibus auditis, quod mihi magna res et jucunda visa est, hunc ad perficiendum adornavi. Nullam enim virtus aliam mercedem laborum periculorumque desiderat præter hanc laudis et gloriæ. Qua quidem detracta, *Judices*, quid est quod in hoc tam exiguo vitæ curriculo et tam brevi tantis nos in laboribus exerceamus? [29] Certe, si nihil animus præsentiret in posterum, et si, quibus regionibus vitæ spatium circumscriptum *est*, isdem omnes cogitationes terminaret suas,

nier verbe suppléez *se*. — 27. *Decimus (Junius) Brutus (Callæcus)* imperator, consul en 138. — *Acci :* le célèbre poète tragique Accius. — *Ac monumentorum :* et en général des monuments qu'il a construits. — *Fulvius*, voir *N. hist.* 7. — 28. *Id faciatis*, sc. *poetas colatis ;* voir *Rem.* 13. — *Me vobis indicabo :* je me montrerai à vous tel que je suis ; voir *Fig.* 13. — *Vobiscum simul* corrige ce qu'il y aurait sans cela d'arrogant dans *nos... nostro... gessimus.* — *Inchoavit... :* le poème n'était pas terminé et il ne le fut pas. — *Res*, l'œuvre du poète. — *Adornavi :* je lui ai *donné les moyens de* traiter complètement ce sujet. — *Hanc*, sc. *mercedem ;* voir *Rem.* 6. — 29. *Præsentiret in posterum*, redoublement comme § 1, *memoriam re*

nec tantis se laboribus frangeret, neque tot curis vigiliisque angeretur, nec toties de vita ipsa dimicaret. Nunc insidet quædam in optimo quoque virtus quæ noctes ac dies animum gloriæ stimulis concitat atque admonet non cum vitæ tempore esse dimittendam commemorationem nominis nostri, sed cum omni posteritate adæquandam.

XII. [30] An vero tam parvi animi videamur esse omnes qui in re publica atque in his vitæ periculis laboribusque versamur, ut cum usque ad extremum spatium nullum tranquillum atque otiosum spiritum duxerimus, nobiscum simul moritura omnia arbitremur? An statuas et imagines, non animorum simulacra, sed corporum, studiose multi summi homines reliquerunt; consiliorum relinquere ac virtutum nostrarum effigiem *non* multo malle debemus, summis ingeniis expressam et politam? Ego vero omnia, quæ gerebam, jam tum in gerendo spargere me ac disseminare arbitrabar in orbis terræ memoriam sempiternam. Hæc vero *sive* a meo sensu post mortem afutura est, sive, ut sapientissimi homines putaverunt, ad aliquam mei partem pertinebit, nunc quidem certe cogitatione quadam speque delector.

[31] Quare conservate, Judices, hominem pudore eo quem amicorum videtis comprobari cum dignitate, tum etiam vetustate; ingenio autem tanto quantum id con-

cordari. — *Nunc* = *Nunc vero,* bien au contraire, Νῦν δέ. — *Virtus,* une noble confiance.

XII. 30. *Parvi animi :* μικρόψυχοι. — *An... reliquerunt... non... debemus :* *alors que* nous voyons les hommes... ne devons-nous pas .? — *Statuas :* les statues des hommes célèbres; *imagines*, les images en cire des ancêtres, et, en apposition à ces deux termes : *simulacra* (= *simulantia non animos..., sed corpora*). — *Summis ingeniis.* sc. viris *summo ingenio præditis.* — *Sapientissimi homines*, les philosophes qui croient à l'immortalité de l'âme, surtout Pythagore, Socrate et Platon. — 31. *Quare...*, voir *Fig.* 10. — *Pudore* (σωφροσύνη) : dont vous voyez les *vertus* prou-

venit existimari quod summorum hominum ingeniis expetitum esse videatis; causa vero ejus modi quæ beneficio legis, auctoritate municipii, testimonio Luculli, tabulis Metelli comprobetur. Quæ cum ita sint, *petimus* a vobis, Judices, si qua non modo humana, verum etiam divina in tantis ingeniis commendatio debet esse, ut eum, qui vos, qui vestros imperatores, qui *populi Romani* res gestas semper ornavit, qui etiam his recentibus nostris vestrisque domesticis periculis æternum se testimonium laudis daturum esse profitetur, *estque ex* eo numero qui semper apud omnes sancti sunt habiti itaque dicti, sic in vestram accipiatis fidem, ut humanitate vestra levatus potius quam acerbitate violatus esse videatur. [32] Quæ de causa pro mea consuetudine breviter simpliciterque dixi, Judices, ea confido probata esse omnibus; quæ *a foro aliena* judicialique consuetudine et de hominis ingenio et communiter de ipso studio locutus sum, ea, Judices, a vobis spero esse in bonam partem accepta; ab eo, qui judicium exercet, certo scio.

vées par des amitiés si nobles et si fidèles. — *Causa ejus modi quæ* pour *cujus causa sit ejus modi ut...* — *Beneficio legis* : cf. § 8. — *Auctoritate municipii* (Heracleæ), *testimonio Luculli* : cf. § 8. — *Tabulis Metelli* : cf. § 9. — *Non modo humana, verum etiam divina:* cf. § 18 à la fin. — *Qui vos, qui...* : cf. § 19 *fin*, 20 et s. — *Eo numero qui... sunt* : comme *numero eorum qui...*; voir *Rem.* 5 et cf. § 18. — *Ita* = *eo nomine*. — *Humanitate...* : recevez-le sous votre protection, afin qu'au lieu d'être en butte à des rigueurs impies, il se trouve soutenu par vos lumières généreuses. — 32. *Breviter....* Cicéron prévient l'objection qu'on pouvait opposer à toute sa discussion et que nous avons indiquée p. 9 au milieu. — *Spero*, voir *Rem.* 10. — *Qui judicicinm exercet*. voir *N. hist.* 6. — *Certo scio*, je sais de source certaine : opp. *confido*.

SIGLES DE L'APPENDICE

Les leçons données sans indications sont celles du manuscrit G. Elles servent à expliquer les mots ou les lettres mises en *italiques* dans notre texte (voir p. 12).

G	= Gemblacensis (p. 11).
E	= Erfurtensis (à Berlin).
φ	= mss. de la vulgate.
om.	= omissions du manuscrit *G*.
edd.	= leçon de divers éditeurs.
Th.	= mes conjectures reçues dans le texte.
Sch. Bob.	= Scholia Bobiensia.

Les notes et corrections de M. Tournier dont il sera question passim se trouvent dans la *Revue de philologie* du 31 juillet 1883, p. 170, sous le titre : *Récréations d'un vieux Normalien.*

APPENDICE

1° CHOIX DE VARIANTES

Principales variantes du meilleur manuscrit, le *Gemblacensis*, du douzième siècle, aujourd'hui à Bruxelles, n° 5352, et principales corrections des éditeurs.

Titre : **INCIPIT EIUSDEM PRO AVLO LICINIO ARCHIA POETA.**

I. 1. *Après* A. Licinius, *G ajoute* Archia *qui manque dans les autres mss et qui peut n'être qu'une glose.* — *Sternkopf* pro (*et non* prope) suo jure. — possum'. — 2. huic cuncti; *corr. Lambin*; *Novák* huic studio (*supprime* cuncti). — uinclum. — II. 3. *Novák* agitur. — prætorem P. R. — III. 4. ab his. — afluenti (*cette orthographe ne se rencontre ailleurs que dans des passages où Cicéron traduit l'expression épicurienne* ἀπορρεῖν). — *Au lieu de* contigit, *Ernesti et d'autres éditeurs lisent* cœpit. *Je préférerais intercaler après* affluenti *soit* ubi ei (*on ponctuerait ensuite* contigit, post), *soit* ei. — cunctæque Greciæ; *corr. Lambin, Madvig.* — admirationemque. — 5. tranquillitatē p. r. — *Après* Tarentini *Luterbacher ajoute* et Locrenses : *voir* 10. — *K. Koch* jam absens nobis notus. — maxumas. — Sed etiam hoc non... (etiam, *répété deux fois auparavant et encore après, a dû être intercalé par erreur et remplace très probablement un mot tombé, peut-être* fuit. *Halm lit* : Erat jam hoc ; *Alf. Eberhard* : Et erat hoc; *Hirschfelder :* Videbatur.) — prima fuerit; *Weiske* favit; *Madvig* patuit; *Jeep, dans un programme, non daté, de Wolfenbüttel* affuit; *Reid* adfuit; *Th.* adfuerat. — 6. sumo; *M. Tournier* : summo *hoc* honore. — IV. cum L. Lucullo. — 7. Silani; *corr. Manuce* — ap. PR. q. metellum. — 8 : gratis; *cf.* § 12. *Dans les deux passages, Bücheler lit* Gratti. — *Lambin* hunc adscriptum Heracliæ esse — *GE* tabellas; *lemme des* S

Bob. tabulas. — *G* quæ videmus; *Eφ edd.* habemus. — *Cobet* requirere. — 9. *GE om.* ante. — his tabulis. — optinent. — V. His igitur tabulis; *edd.* His igitur *in* tabulis — nullam lituram in nomen; *corr. Mommsen.* — 10. dubitatis. — præditis gravat in; *corr. Th.*; *Koch* gregatim. — inperciebant... scenicis. — Quid cum... inrepserunt; *Eberhard retranche* cum; *Madvig, Baiter et Halm écrivent* inrepserint. — nec utitur; *corr. Lambin.* — reicietur. — 11. censeam. — hiis tēporib; quæ; *corr. Kayser*; *edd.* quem...; *Richter,* eisdem temporibus quem.... *is* et testamentum...; *notes manuscrites de Halm* temporibus *cum* (quom). — eum *add. Th.* — lucullo. p. r. et consule; *corr. Grævius.* — VI. 12. gratti (*voir sur* 8). — ubi et enī lex hoc. — ex his. — 13. succenseat... ipsas. — hoc adeo; *corr. Madvig; Lambin* hoc eo. — *GE om.* est. — 14. suasissem; *Lambin* persuasissem. — exilia. — *M. Tournier suppose une lacune après* plena; *elle me paraît plus probable avant* quæ jacerent; *il y a là certainement une interruption dans la suite des idées. La proposition* quæ.... accederet *ne serait-elle pas une glose d'un commentateur qui aura transporté ici l'idée principale de la seconde partie du discours?* — VII. 15. est certum; *Mommsen et Cobet* est quod; *Madvig et Halm* est certum quid; *Baiter* est certe quod. — fuisse et sine doctrina naturæ; *corr. Schütz.* — habitatu... extitisse. — *M. Tournier* Atqui; *voir Benecke.* — existere. — 16. Catonem; *Madvig* (*Or. sel.* 1867) M. Catonem. — percipiendā colendā virtutē; *Mommsen, Kayser* [colendam]. — animadversionē, *corr. Bonamicus; Kayser et Klotz* animi adversionem. — res *Th.* — at hæc; *Kayser, Klotz* [at] hæc. — agunt; *Hervagius* alunt; *Madvig* acuunt. — profugiū. — solatium probent — VIII. 17. nos; *Ernesti, Seyffert* hos. — 18. his ipsis. — et doctrina; *Müller, Nohl* ex. — 19. *Quintilien* Saxa atque. — voce. — *E. F. Eberhard, Weidner* [suum] vindicant. — Smirnii; *le* vetus cod. *de Lambin* Zmyrnæi. — *Polle* delubrum ei suo in oppido. — IX. et qui voluntate; *corr. ed. cratandrea,* 1528. — *G, Strenge,* repudiamus; *edd.* repudiabimuo; *M. Tournier* repudiemus. — 20. *Zielinski* præconium facile. — *Halm* gesserit. — 21. etiam p. r. — Populus enim r. — *Stürenburg* L. Lucullo. — naturæ regione; *Benecke* egregie;

Mommsen, Halm, Klotz, Kayser natura et regione; *Baiter* natura regionis. — cizicenorum... atque totius; *corr. Halm.* — *Garatoni* nostra... prædicabitur..., *cum* (*conjonction*) interfectis ducibus depressa hostium classis *est*, incredibilis pugna.— triūphi quæ [*au-dessus de* quæ *dans G* vel quia] quorum ingen' hæc ferunt'; *corr. Wunder.* — ab his. — 22. constitut' et marmoratis laudibus; *Baiter, Madvig, Klotz* at iis; *Kayser* at eis; *Halm, Mommsen* cujus laudibus. — etiam p. r. — X. rudē tum. — *G* eiciamus; *le* vet. cod. *de Lambin, Eφ edd.* eiciemus. — 23. fert gentibus. — quomin' manuū; *Madvig* quo manus nostrorum et tela. — *G 1re main* pervenerit. — eandē. — his certe. — 24. inveneras. — nisi illi arsilla; *corr. Navagero.* — mitileneū. — 25. videmus. — malus poeta de populo; *Guilielmus* [malus]; *voir aussi la remarque de M. Tournier sur ce passage.* — *Kraffert* quo epigramma. — ex his. — sub ea. — deduxerit; *Novák* duxit. — cu' ingeniū. — 26. *Fleckeisen* dederit. — XI. traimur... optimis quisq; — *GE* etiam illis; *Madvig* in iis; *Kayser, Richter* in eis; *Baiter, Halm* in illis. — *Lambin* [de] se; *Ammien Marcellin* ac *se* nominari. — 27. locati judices. — 28. consolutu. — *G* huius aeq; imperii; *Manuce* hujus urbis atque imperii; *Gronov* hujus urbis hujusque imperii; *Madvig, Baiter et Kayser lisent comme quelques mss. corrigés* : hujusce imperii. — *G* adortavi; *Madvig, d'après l'Erfurtensis* adhortatus sum. — Nulla. — detracta ūnū. — *Garatoni, Kayser, Richter* [et tam brevi]. — 29. (*om.* est) iste isdē... terminarit. — dimittendam; *Schütz, Eberhard* commetiendam; *Lambin, Klotz* dimetiendam. — 30. spaciū. — simulachra... effigiē, nīe; *corr. Lambin.* — *GE om.* sive. — aliquā animi mei. — 31. venustate. — quanto; *corr. Manuce.* — ingen'. — *G om.* petimus. — qui p. res. — isque ē; *corr. Madvig.* — 32. quæ firme a me judicialique; *Garatoni* quæ a foro aliena judicialique; *Kayser* quæ autem remota a mea judicialique; *Klotz* quæ secus ac mea judicialique; *Adler* quæ præter meam judicialemque consuetudinem. — ipsius; *A. Eberhard* ipso; *Lambin* meo atque ipsius. — *Pas de suscription.*

2° NOTES D'HISTOIRE

1. *Nom d'Archias*. Les étrangers prenaient le *nom gentilice* (= tiré de la *gens*) de celui qui leur avait fait obtenir le droit de cité. Archias prit ainsi celui de son protecteur : il s'appela à Rome *Licinius*, et son ancien nom d'Archias devient son *surnom*. On ne sait d'où vient le *prénom* qu'il a dans le discours § 1 : *Aulus*; aucun des Lucullus, que nous connaissons, ne s'appelle ainsi. — Remarquez l'emploi réfléchi que fait Cicéron du nom romain ou du nom grec de son client. Aux §§ 1, 4, 9, il l'appelle *Licinius*, et il garde et il répète à dessein cette forme, qui est comme le signe extérieur de sa qualité de citoyen romain. Mais il dira § 25, *comm.* : si civis Romanus *Archias* legibus non esset.

2. *Sa patrie*, Antioche, la capitale des Séleucides, subit, comme toutes les villes d'Asie, le contre-coup des discordes intérieures de la république, de la guerre sociale et surtout des guerres civiles. Et cependant Strabon dit encore d'elle, XVI, II, 5 : οὐ πολὺ λείπεται... Σελευκείας.

3. *Villes où Archias reçut le droit de cité avant de devenir citoyen romain*. Les villes grecques accordaient habituellement ce droit aux étrangers de distinction, qui pouvaient ainsi, contrairement à la coutume romaine, être citoyens de plusieurs villes à la fois. Archias devint de cette manière citoyen : 1° de Rhégium, de Naples (§ 5) et de Locres, toutes trois villes alliées, *fœderatæ civitates*, partant indépendantes et pouvant conférer le droit de cité ; — 2° de Tarente (§ 5); il y a cependant pour cette ville une difficulté. Tarente, d'après Velléius, I, xv, 4, serait devenue colonie romaine en 631-123, et par conséquent n'était plus, quand Archias y vint, une *fœderata civitas ;* les deux témoignages de l'historien et de l'orateur sont ainsi en contradiction formelle ; on ne sait de quel côté est l'erreur ; — 3° enfin d'Héraclée (IV, 5), et c'est comme citoyen d'Héraclée qu'Archias fit sa déclaration devant le préteur pour devenir citoyen romain (§ 10 : semper se

Heracliensem esse voluit). Il avait choisi cette ville parce que Lucullus s'y était retiré et aussi, suivant Cicéron, à cause des avantages particuliers dont jouissait Héraclée. En effet, son traité avec Rome était si avantageux (voir § 6 *fin*), que cette ville, de même que Naples, n'y renonça qu'avec beaucoup de répugnance après la guerre sociale, alors que cependant elle recevait en échange et dans son entier le droit de cité romaine : de là *æquissimum jus ac fœdus*. Sur le sort d'Héraclée dans la guerre sociale où les archives de la ville furent brûlées, on ne connaît que ce que dit Cicéron au § 8.

4. *Protecteurs d'Archias*. C'étaient : 1° les deux consuls qu'il rencontra à son arrivée à Rome (§ 5), *Marius et Catulus*, bientôt après vainqueurs des Cimbres et des Teutons. Leur éducation et leurs goûts étaient tout différents. L'un, *C. Marius*, fils de ses œuvres, n'avait pour lui que ses exploits, belle matière sans doute pour les chants d'un poète ; mais celui qui en était le héros s'entendait mal en poésie : *durior ad hæc studia videbatur* (voir ici les §§ 19-20). Salluste, *Jug.* LXXXV, 32, lui fait dire : *neque litteras Græcas didici*. L'autre, *Q. Lutatius Catulus*, véritable représentant de l'aristocratie romaine, était un esprit cultivé. Cicéron loue son savoir et la finesse de son goût (*Brut.* XXXV, 132, *multæ litteræ..., incorrupta quædam Latini sermonis integritas*) et il a fait de lui un des interlocuteurs les plus instruits et les plus spirituels de son *De Oratore*. On cite de Catulus des discours, une histoire de son consulat, et aussi des épigrammes érotiques dont il reste quelques vers. Ajoutons ici *Quintus Catulus* le fils, qui était aussi (§ 6) l'un des protecteurs d'Archias ; — 2° les *Lucullus*, qui dès l'arrivée du poète à Rome (5, *statim*) se firent ses protecteurs. Le chef de la famille, *Lucius Licinius Lucullus*, préteur en 103, alla comme propréteur, en 102, combattre les esclaves révoltés de la Sicile. Accusé au retour de sa province par Q. Servilius l'augure, il dut partir pour l'exil, et s'établit probablement à Héraclée (voir IV, 6). Ses fils étaient : *Lucius*, qui combattit Mithridate et fut surnommé plus tard *Ponticus*, et *Marcus*, qui, proconsul de Macédoine en 72, obtint le triomphe à la suite de ses victoires contre les Thraces. C'est à ce dernier, édile curule en 79, que s'attacha surtout Archias. Lucullus le père a dû s'exiler l'année même où Archias vint à Rome ; ce sont ses fils qui ont reçu à Rome le poète dans leur maison ; —

3° *Q. Metellus Numidicus*, le vainqueur de Jugurtha en 109 et 108; — son fils *Metellus Pius*, préteur en 89, consul en 80. L'origine de son surnom est ainsi indiquée par Velléius Paterculus, II, xv, 4 : expulsum civitate a L. Saturnino tribuno plebis quod solus in leges ejus jurare noluerat, *pietate sua*, auctoritate senatus, consensu populi Romani restituit patrem. On verra dans le discours (§§ 7 fin et x, 26) que Métellus était pour Archias : *familiarissimus suus*. Pendant son proconsulat en Espagne (79-71), alors qu'il combattait Sertorius, on raconte qu'il aimait à s'entourer de poètes, ne fût-ce que des poètes de Cordoue (voir le § 26); qu'il se faisait honorer comme un dieu par des libations et des sacrifices, et se laissait couronner de lauriers d'or par des Gloires qui descendaient du ciel au milieu des éclats du tonnerre. Il est probable que c'est par l'intermédiaire des Lucullus (26, *per Lucullos*) qu'Archias connut les Métellus; — *M. Æmilius Scaurus*, consul en 115, censeur en 109, le célèbre prince du sénat, chef du parti de l'aristocratie; — *Licinius Crassus*, le rival de Marc-Antoine l'orateur, mort en 91. C'est sans doute dans la maison de Crassus, où venaient le jeune Cicéron et ses cousins, que celui-ci reçut sinon les leçons, du moins les conseils d'Archias; — le célèbre tribun *Livius Drusus*, tué en 91, dont la *lex de civitate sociis danda* fit éclater la guerre sociale; — la famille des *Octavius*, et parmi eux le consul de 87, collègue de Cinna et proscrit par lui; — *Catôn d'Utique*, qui, s'il ne fut pas l'un des juges d'Archias, assista tout au moins au procès (§ 22, *hujus* proavus); très probablement aussi (§ 6) son père; — les *Hortensius*, d'abord l'orateur, le rival de Cicéron, consul en 67; sans doute aussi son père, consul en 97, et son frère, qui se distingua en Grèce, comme légat de Sylla.

5. *Préteurs en fonction* en 89, quand Archias fit sa déclaration (§ 9, *professus est*) : *Q. Metellus Pius*, dont il a été parlé plus haut; *Appius Claudius Pulcher*, le père du célèbre Clodius, plus tard, en 79, consul par l'influence de Sylla; le censeur Philippe, en 86, l'avait rayé du sénat, soit par esprit de parti, soit à cause de la négligence qu'avait montrée Appius dans ses fonctions; *P. Gabinius Capito*, qui fut accusé *de repetundis* par les Achéens dont L. Pison défendait les intérêts (*Div. in Cæc.* xx, 64), et condamné quelques années après sa préture; *L. Lentulus*, qui, puisque Métellus vient à lui (v, 9),

était spécialement chargé des procès de faux ou d'usurpation de droit de cité : *quæstiones de falso* ou *quæstiones de civitate.*

6. *Le préteur qui dirigeait le procès* et auquel il est fait allusion aux §§ 3 et 32, était le frère de l'orateur, *Quintus Cicéron.* Il aimait les lettres et la poésie ; nous avons de lui vingt vers *de signis cælestibus.* Légat de César en Gaule, il y faisait en pleine campagne des tragédies (*Ep. ad Quint.* III, VI, *fin*, et IX, 6) avec une rapidité toute *césarienne*, et, ce qui dénoterait un lettré, ce fut lui peut-être qui publia le poème de Lucrèce.

7. On a vu nommés encore (IX, 22) les *Fulvii*, qui formaient une des familles les plus illustres de Rome. Il faut comprendre sous ce nom au passage cité : ou Q. Fulvius Flaccus, qui pendant la deuxième guerre punique fut quatre fois consul et reprit Capoue ; ou, ce qui est bien plus probable, le vainqueur des Étoliens, M. Fulvius Nobilior, consul en 189, dont Cicéron parle encore au § 27. Il était lié avec Ennius qu'il avait, au grand scandale de Caton (voir *Tusc.* I, II, 3) emmené avec lui dans sa province d'Étolie. Ennius y avait assisté à la prise d'Ambracie (189), et il fit du brillant succès de Fulvius le sujet d'une *prætextata.*

8. *Lois* dont il est question dans le discours : 1° la *Lex Julia.* Il n'y est pas fait d'allusion directe ; mais, dans un discours sur le droit de cité, l'orateur devait se référer plus d'une fois à la réforme qui donna ce droit aux Italiens. Cette loi est de 91 et se nomme exactement : *lex L. Julii Cæsaris de civitate cum sociis et Latinis communicanda.* Voyez p. 19, dans la note sur le § 6, l'emploi différent que fait l'orateur des mots *civitas* (6, 7 et 10) et *municipium* (8, 10, 31), suivant qu'il parle de l'époque qui a précédé ou de celle qui a suivi la loi Julia. — 2° la *Lex Plautia Papiria*, appelée dans ce discours (§ 7) *Silvani lex et Carbonis.* C'est un plébiscite de 89, proposé par les tribuns M. Plautius Silvanus et C. Papirius Carbon ; les clauses en sont données au § 7. Nous ne le connaissons que par ce passage du *Pro Archia.* — 3° la *Lex Papia*, § 10. Le tribun C. Papius, en 65, fit passer un plébiscite dirigé contre les étrangers qui demeuraient à Rome et qui finissaient souvent par y usurper le droit de cité. Ils furent renvoyés dans leurs villes respectives.

9. *Guerre de Lucullus* contre Mithridate (73-66). Pour le détail, voir les histoires. Rappelons seulement, dans l'ordre chronologique, les principales victoires qui signalèrent cette période. La levée du siège de Cyzique et le combat naval près de Ténédos sont de 73; la conquête du Pont, de 72-70, et la dispersion des troupes de Tigrane, de 69. — La conquête du Pont (*aperuit* Pontum), cette contrée où la Grèce plaçait plusieurs de ses anciens mythes, ne fut pas achevée sans difficultés : plusieurs villes fortes, Sinope, Amasia (à l'ouest du Pont) où étaient, dit-on, les trésors des rois et leurs tombeaux, Themiscyra, Eupatorie, Héraclée et d'autres villes opposèrent à Lucullus une résistance opiniâtre.

3° PRINCIPALES FIGURES DE RHÉTORIQUE

EMPLOYÉES DANS CE DISCOURS

CONSTRUCTION DES MOTS.

1. *Anaphore et Chiasme.* — On fait ressortir un mot ou un membre de phrase, ou un mouvement oratoire : soit en le *répétant* (*par pari* refertur ; ἀναφέρω, ἀναφόρη, *anaphore*) ; soit en lui opposant un mot, un membre de phrase, un mouvement contraire (*contrarium contrario* opponitur ; χιάζω, verbe formé de la lettre χ, croiser : *chiasme*) ; de là deux figures très simples qui reviennent constamment dans le style de Cicéron. Je remarque seulement dans ce discours : 1° le § 6 : *erat temporibus...* où les deux figures sont réunies, puisqu'il y a *anaphore* dans la construction de tous les verbes jusqu'aux mots *a L. Crasso colebatur*, et *chiasme* dans l'opposition que forment ces derniers mots avec les propositions précédentes ; 2° les *chiasmes* suivants : I, 1 : quoad longissime potest mens mea *respicere spatium præteriti temporis et pueritiæ memoriam recordari ultimam;* II, 3 : hanc veniam *accommodatam huic reo, vobis... non molestam;* IV, 8 : *ad ea quæ videmus nihil dicere, quærere quæ habere non possumus* ; 27 *fin : poetarum nomen et Musarum delubra... a Musarum honore et a poetarum salute*, etc.

2. *Asyndète.* — Des mots ou des membres de phrase sont juxtaposés sans conjonctions (σύνδεσμος) de liaison, soit pour détacher l'un des mots ou l'un des membres : 5, *Erat Italia...*; 7, *Data est civitas...*, soit parce que le second membre de phrase ne sert qu'à expliquer le premier : XI, 26, *in eo ipso...*

3. *Zeugma.* — Un mot qui devrait se joindre également à deux autres mots ou à deux expressions, ne convient qu'à l'une d'elles, d'ordinaire à la plus rapprochée : 5, consules quorum

alter res..., alter cum res... tum etiam aures *adhibere* posset; 14. nunquam me... in tot dimicationes atque in hos... impetus *objecissem;* — 21, Pontum opibus et ipsa natura *vallatum;* — 31 *fin* : ut humanitate vestra levatus potius quam acerbitate violatus *videatur.*

4. *Anacoluthe.* — III, 4 Nam ut primum... excessit *Archias*... antecellere *contigit.*

5. *Disjunctio.* — C'est une des figures dont Cicéron s'est servi le plus souvent, et d'ordinaire avec le plus de bonheur. L'*Auctor ad Herennium*, IV, XXVII, 37, la définit ainsi : *disjunctio* est cum eorum, de quibus dicimus, aut utrumque aut unum quidque certo concluditur verbo, sic : populus romanus Numantiam delevit, Karthaginem sustulit, Corinthum disjecit, Fregellas evertit. — On en trouvera ici trois exemples, 12 *fin*, 16 *fin* et 19 ; le troisième ne manque pas d'affectation, tandis que le second est très brillant.

FIGURES DE MOTS.

6. *Métaphores.* — Je cite seulement à titre d'exemples dans le seul § 12 ; ubi *animus* ex hoc forensi strepitu *reficiatur*... ; ferre animos tantam *contentionem* nisi... *relaxemus*... ; ita se literis *abdiderunt*... ; nihil ad communem *adferre fructum* neque in *aspectum lucemque proferre.*

7. *Métonymie.* — Un mot propre mis pour un autre mot propre ; 5, *domus* quæ... adfuerat, eadem esset familiarissima senectuti ; – 8, cum habeas amplissimi viri *religionem*, integerrimi municipii *jusjurandum*, etc.

8. *Synecdoche.* — Le pluriel pour désigner une seule personne : 22, *Maximi, Marcelli, Fulvii ;* — ou la première personne du pluriel, quoique l'orateur ne parle que de lui-même : § 1, *accepimus... nobis... debemus*, etc.

FIGURES DE PENSÉES.

9. *Promissio.* — 4, quod si mihi.. tribui... sentiam, *perficiam profecto ut...*

10. *Recapitulatio*, ἀνακεφαλαίωσις. — 11. *fin* : *nunquam.. revincetur*, et le § 31

11. *Rogatio* ou *Interrogatio.* — 8. *Quid* enim horum infirmari, *Grati,* potest? — 12. Quæres a nobis, *Grati, cur....*

12. *Occupatio* ou *Præmunitio* ou *Anteoccupatio :* figure par laquelle on prévoit une objection que d'avance on réfute : 23, *Nam* si quis putat... vehementer errat.... — 2, Ac *ne quis* a nobis hoc ita dici forte *miretur* quod.... — 15, *Quæret quispiam* quid... etc. — 8, *Hic* tu tabulas *desideras* Heracliensium.... — 11, Census nostros *requiris....*

13. *Expositio sententiæ suæ.* — 28, Atque... jam me *vobis*, judices, *indicabo* et de meo quodam amore gloriæ... vobis *confitebor.*

PRINCIPALES FORMES DE RAISONNEMENT EMPLOYÉES ICI PAR CICÉRON ET EN GÉNÉRAL PAR LES ORATEURS.

14. Le *syllogisme* (συλλογίζομαι : conclure un raisonnement), qui conserve rarement dans les discours sa forme rigoureuse avec ses trois termes : majeure, mineure, conclusion. Voyez cependant la note sur l'exorde du discours.

15. L'*enthymème* (ἐνθύμημα, réflexion, de ἐν et θύμος), syllogisme abrégé où l'un des trois termes est sous-entendu et reste pour ainsi dire dans l'esprit.

16. L'*induction,* qu'un ancien[1] définit ainsi : oratio quæ *rebus non dubiis* captat assensionem ejus cum quo instituta est. Ce raisonnement s'appuie sur des *exemples* et sur des propositions analogues à celle qu'on veut démontrer. Il est très fréquemment employé dans ce discours sous la forme de raisonnement *a minore ad majus :* voir §§ 17, 19, 22, 27 *fin.* 30, etc.

1. Fortunatianus, *Rhet. Lat.* éd. Halm. I, p. 118, 28.

4° REMARQUES

SUR QUELQUES PARTICULARITÉS

DE LA LANGUE ET DU STYLE DE CICÉRON DANS CE DISCOURS.

---

1. Ἅπαξ λεγόμενα : mots ou tournures qu'on ne trouve qu'une fois dans Cicéron ; ce sont : 18 : *cogitate,* adverbe qui est trois fois dans Plaute, mais qui n'existe qu'ici dans Cicéron ; — 23, *incitamentum,* qui n'est nulle part ailleurs dans Cicéron, mais qu'emploieront Sénèque, Pline et souvent aussi Tacite ; — enfin, 4, *contigit,* qui ne se trouve qu'ici construit avec un infinitif, tandis qu'on a quelques exemples de l'infinitif après *accidit* employé seul (*Epist. fam.*, VI, XI, 1), ou accompagné des mots *mirum, inique* (*Pro Cæc.* 8, et *Epist. fam.*, III, X, 5).

2. *Verum etiam* est une forme qu'affectionne Cicéron et qui se trouve beaucoup plus répétée dans ce discours que dans aucun autre (§§ 3, 4, 5, 6, 14, 21, 31). On ne la trouve pas avant Cicéron; Tacite et d'autres auteurs l'évitent partout.

3. La construction *præsertim cum* ou *qui*, après la proposition principale, pour amener une preuve nouvelle, est fréquente dans Cicéron et revient plusieurs fois dans ce discours : §§ 10 *in.* et 19, *fin* ; et avec *qui* et le subjonctif : 26. Cicéron emploie d'ailleurs indifféremment *præsertim qui* ou *qui præsertim.*

4. Cicéron construit ici : 14, *objicere,* avec *in* et l'accusatif, parce qu'*impetibus* est inusité en prose.

5. Remarquez la construction des pronoms avec *numerus :* 16, *ex hoc numero*... pour : e numero *horum*. Cf. 31 : ex *eo* numero qui... sunt.

6. Pronom démonstratif construit directement avec un génitif de genre : 28, nullam aliam mercedem... præter *hanc* laudis et gloriæ. C'est une construction assez rare. Le pronom conserve d'ailleurs ici son sens et sa force : la vertu ne demande pas d'autre récompense que celle *dont nous parlons :* les éloges et la gloire..

7. Le singulier où dans une langue moderne on attendrait le pluriel : 5, Mario *consule* et Catulo ; 6, cum *Q. Catulo* et patre et filio.

8. Adjectif se rapportant à plusieurs substantifs et joint en apparence à un seul : 16 : ceteræ neque temporum sunt neque ætatum *omnium*, neque locorum.

9. Adverbe ou adjectif séparé du mot auquel il doit être joint : 17, quis nostrum *tam* animo agresti ; 14, pleni *omnes* sunt libri ; IX, 19 : cum omne *olim* studium atque omne ingenium contulerit ad... ; 21, Pontum et regiis *quondam* opibus et ipsa natura egregie vallatum.

10. *Spero*, dans le sens de *croire* se construit avec le passé et non avec le futur de l'infinitif, quand on a une espérance assez bien fondée pour qu'on ne doute pas du succès : 32, *spero esse*... accepta.

11. *Scilicet* ne sert pas seulement à introduire un membre de phrase ou une proposition prise dans un sens ironique ; il se détache seul avec ce sens : cela *se sait*, se comprend à merveille ; il est alors ordinairement suivi d'une proposition avec *enim :* ainsi ici : V, 11. De même : *Ep. ad Quint :* I, III, 1 : ego tibi irascerer ? tibi ego possem irasci ? *scilicet :* tu *enim* me adflixisti. *Quippe* est de la même manière assez souvent détaché seul devant une proposition dont le deuxième mot est *enim*.

12. *Sub conditione* ne se dit pas dans la langue classique ; aussi au § 25 remplace-t-on la leçon du manuscrit : *sub* ea conditione, par le lemme des *Scholia Bobiensia : sed*.

13. *Facio* remplace parfois un verbe déjà exprimé : 28 *in.* : ut id libentius *faciatis*. C'est une forme du style simple ou du langage familier.

14. *Debuisse* au § 17 : il *n'aurait* pas dû. Les verbes *debere*, *posse* peuvent avoir à l'infinitif le sens conditionnel, parce qu'ils l'ont régulièrement aussi à l'indicatif : *debuit*, il aurait dû. Cf. 12, *posse* et 25, *potuit*.

15. Réminiscences de quelques passages du *Pro Archia* dans Quintilien : le § 12 est imité : *Inst. Or.* X, I, 27, et I, VIII, 11 ; le § 13, I, XII, 18.

16. *Clausules métriques*. On s'accorde maintenant à reconnaître que Cicéron, dans tous les ouvrages ou toutes les parties d'ouvrages dont il soignait la forme, recherchait, à l'imitation des Grecs, des fins de phrase (*clausules*) ou de proposition (avant un repos marqué de la ponctuation), où l'on trouvât de préférence certains mètres, notamment : les crétiques (— ◡ —) et les trochées (— ◡), employés par deux (dicrétiques ou ditrochées), ou alternés soit entre eux (surtout crétique et trochée), soit avec d'autres pieds (de préference avec le spondée).

Dans ces groupements métriques composés en général de deux ou trois pieds, on observait en général les mêmes règles que dans les vers : ainsi les voyelles finales ou les syllabes terminées par une voyelle ou par *m* s'élidaient ; on admettait aussi des licences analogues à celles qui sont d'usage au théâtre : ainsi la décomposition d'une longue en deux brèves (anapeste [◡◡—] pour spondée [——], la décomposition d'une longue ou même des deux longues du crétique, etc. Mais il fallait avant tout éviter ce qui pouvait ressembler à une fin de vers proprement dite (surtout aux fins d'hexamètre [— ◡ ◡ — —] ou de pentamètre [— ◡◡ — ◡ ◡ —]).

Telle est, dans ses traits essentiels, cette curieuse particularité de style qui, autant que nous le savons, commence chez les Latins avec Cicéron. Après Cicéron, surtout sous l'influence de l'école des rhéteurs, elle devint de plus en plus fréquente et fut soumise à des règles de plus en plus rigoureuses.

Chacun en pourra trouver facilement dans notre discours de nombreux exemples.

Il suffira de donner ici l'analyse, au point de vue des clausules rythmiques, de deux passages du discours ; je ne note que les clausules qui précèdent une ponctuation forte (autre que la virgule) :

VI. 12 : ... dēlēc | tēmŭr (spondée et trochée) ; ... cōnquĭ | ēscūnt (trochée et spondée) ; ... ea | dēm rĕlā | xēmŭs (crétique et trochée) ; ... ēssĕ | dēdĭtūm (trochée et crétique) ; ... lu | cēmquĕ prō | fĕrrĕ (crétique et trochée) ; ... som | nūs rĕtār | dārĭt (crétique et trochée) ; ... reco | lēndă | sūmpsĕrō (trochée et crétique) ;... pe | rīcŭlīs | dēfŭĭt (crétique et dactyle ([pied qui, à cette place, est l'équivalent du crétique]) ; ... hāurĭām | sēntĭō (deux crétiques).

VIII, 18 : ... ārtĕ cōn | stārĕ (crétique et trochée) ; ... spīrĭtu īn | flārī (crétique et spondée) ; ... ēssĕ vĭdĕ | āntŭr (crétique [dont la dernière longue a été décomposée en deux brèves] et trochée) ; ... bar | bărĭă vĭō | lāvĭt (crétique [dont les deux longues ont été décomposées chacune en deux brèves] et trochée) ; ... ātquĕ cōn | sīstūnt (crétique et spondée) ; ... vōcĕ mŏvĕ- | āmŭr (crétique [dont la dernière longue est décomposée] et trochée) ; ... Sa | lămĭnĭī | rĕpĕtūnt (crétique [dont la première longue est décomposée] et spondée) [dont la première longue est décomposée]) ; ... ēssĕ cōn | fīrmānt (crétique et spondée) ; ... dēdĭcā | vērūnt (crétique et spondée) ; ... ātquĕ cōn | tēndūnt (crétique et spondée).

Ne pas oublier en cette matière ce que Cicéron a répété plus d'une fois (*De Or.* III, XLIX, 190, et ailleurs), à savoir : que, dans ces parties où l'orateur rivalisait, par l'emploi de tels rythmes (*numeri*), avec les poètes, il se réservait cependant une bien plus grande liberté (*neque sunt hæc* rhythmicorum aut musicorum *acerrima norma dirigenda*). Bornons-nous à constater que Cicéron et, à son exemple, la plupart des orateurs et des écrivains qui ont suivi ont apporté le plus grand soin dans le choix de leurs clausules, où ils cherchaient avant tout la variété et l'harmonie[1].

1. On trouvera tout le détail utile sur le sujet dans un livre récent : L. Laurand, *Études sur le style des discours de Cicéron* avec une esquisse de l'histoire du « *Cursus* » : Hachette, in-8, 1907.

FIN.

LISTE DES GRAVURES

INTERCALÉES DANS LE TEXTE

A. BRACHET
Lauréat de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions

J. DUSSOUCHET
Agrégé des classes de grammaire
Professeur au lycée Henri IV

Nouveau Cours de Grammaire Française

RÉDIGÉ CONFORMÉMENT AUX PROGRAMMES
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (*Division A*)
12 volumes in-16, cartonnage toile

COURS PRÉPARATOIRE

Grammaire française. Théorie et exercices, à l'usage de la classe de 9e. Un volume. . . . . 1 fr.
LIVRE DU MAITRE. **Corrigé des Exercices**, avec supplément d'exercices et corrigés. Un volume. . . . . 2 fr.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Grammaire française. Théorie et exercices, à l'usage des classes de 8e et de 7e. Un volume.. . . . . 1 fr. 20
LIVRE DU MAITRE. **Corrigé des Exercices**, avec supplément d'exercices et corrigés. Un volume.. . . . . 2 fr. 50
Exercices complémentaires. Un volume.. . . . . 1 fr. »
LIVRE DU MAITRE. **Corrigé des Exercices complémentaires**, avec supplément d'exercices et corrigés. Un volume. . . . . . 2 fr. »

COURS MOYEN

Grammaire française à l'usage de la classe de 6e et de la classe de 5e. Un volume. . . . . 1 fr. 20
Exercices à l'usage des élèves. 6e édition. Un volume.. . . 1 fr. »
LIVRE DU MAITRE. **Corrigé des Exercices**, avec supplément d'exercices et corrigés. Un volume . . . . 2 fr. 75

COURS SUPÉRIEUR

Grammaire française à l'usage de la classe de 4e et des classes supérieures. Un volume. . . . . 2 fr. 50
Exercices à l'usage des élèves. 4e édition. Un volume . . . 1 fr. »
LIVRE DU MAITRE. **Corrigés des Exercices** et Exercices complémentaires avec corrigés. Un volume . . . . 2 fr. »

COURS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

rédigé conformément aux programmes
de l'Enseignement secondaire (Division B)
de l'Enseignement secondaire des Jeunes Filles
et de l'Enseignement primaire supérieur
5 volumes in-16, cartonnage toile

Grammaire française abrégée. Théorie et exercices. Un volume . . . . 1 fr. 80
LIVRE DU MAITRE. **Corrigés des Exercices** et Exercices complémentaires avec corrigés. Un volume . . . . 3 fr. »
Grammaire française complète. Théorie, exercices, étymologie et prosodie. Un volume. . . . . 2 fr. »
Exercices, à l'usage des élèves. Un volume . . . . 1 fr. 80
LIVRE DU MAITRE. **Corrigés des Exercices** et Exercices complémentaires avec corrigés . . . . 3 fr. »

G. LANSON

Professeur à la Faculté des lettres de Paris

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

depuis les origines jusqu'à nos jours

9e ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET COMPLÉTÉE

1 fort volume in-16 de 1200 pages, broché, 4 fr. — Cartonné, 4 fr. 50

Cette nouvelle *Histoire de la Littérature française*, sans diminuer la place due aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, contient une étude approfondie des œuvres littéraires du moyen âge et présente, pour la première fois, un tableau complet du dix-neuvième siècle. On y suivra le développement de la littérature française depuis les origines jusqu'à la présente actualité. Les principaux tempéraments d'écrivains sont définis en leur individualité en même temps que l'enchaînement des œuvres est marqué dans l'évolution continue des genres : des *tableaux chronologiques* rendent sensibles tous les accidents de cette évolution. Ce livre sera d'un bon secours pour les élèves des lycées et les étudiants des Facultés qui ont des examens à préparer ; mais il est destiné aussi à faire de l'étude de la Littérature française un instrument de culture intellectuelle et morale. L'auteur a voulu donner le goût de lire et non les moyens de ne pas lire les chefs-d'œuvre de notre littérature. Une *bibliographie* succincte et substantielle, faisant connaître les principales éditions et les principaux ouvrages à consulter pour chaque auteur, aidera le lecteur à pousser ses lectures et son tude aussi loin que sa curiosité l'y portera.

AUTRES OUVRAGES
DE
M. G. LANSON

Principes de composition et de style : Conseils aux jeunes filles sur l'art d'écrire. 3e édit. 1 vol. in-16, cartonnage toile. . . . . 2 fr. 50

Conseils sur l'art d'écrire. Principes de composition et de style à l'usage des élèves des lycées et collèges et des candidats au baccalauréat. 6e édit. 1 vol. in-16, cartonnage toile. 2 fr. 50

Études pratiques de composition française, sujets préparés et commentés pour servir de complément aux *Principes de composition et de style* et aux *Conseils sur l'art d'écrire*. 5e édit. 1 vol. in-16, carton. toile. 2 fr. »

Choix de lettres du XVIIe siècle, publié avec une introduction, des notices et des notes. 8e édition. 1 vol. petit in-16, cartonné. . . . . 2 fr. 50

Choix de lettres du XVIIIe siècle, publié avec une introduction, des notices et des notes. 6e édition. 1 vol petit in-16, cartonné. . . . . 2 fr. 50

Racine : *Théâtre choisi*, contenant *Andromaque*, les *Plaideurs*, *Britannicus*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Mithridate*, *Iphigénie*, *Phèdre*, *Esther* et *Athalie* publié avec une introduction, une notice et des notes. 1 volume petit in-16, cartonné . . . . 3 fr. »

Chaque pièce séparément. 1 vol. petit in-16, cart. 1 fr.

Boileau (collection des *Grands écrivains français*). 1 vol. in-16, broché . . . . 2 fr. »

Corneille (collection des *Grands écrivains français*). 1 vol. in-16, broché. . . . . 2 fr. »

Voltaire (collection des *Grands écrivains français*). 1 volume in-16, broché. . . . . 2 fr. »

Nivelle de la Chaussée et la Comédie larmoyante 2e édition. 1 volume in-8° broché. . . . . . . 6 fr. »

Ouvrage couronné par l'Académie française.

MICHEL BRÉAL
Professeur au Collège de France.

LÉONCE PERSON
Ancien professeur au lycée Condorcet

COURS DE GRAMMAIRE LATINE

A l'usage des classes de Grammaire et de Lettres

Cours élémentaire. Un vol. in-16, cartonnage toile. . . . . 2 fr. »
Cours élémentaire et moyen. Un vol. in-16, cartonn. toile. 2 fr. 50

Exercices sur la Grammaire latine élémentaire, par M. Pressard, professeur honoraire au lycée Louis-le-Grand.
1re Partie : Exercices sur les déclinaisons, les conjugaisons et les mots invariables. Thèmes et versions sur les éléments de la syntaxe, avec des listes de mots. Un vol. . . . . 2 fr. 50

ALFRED CROISET
Doyen à la Faculté des lettres de Paris.

J. PETITJEAN
Agrégé de Grammaire et des lettres
Professeur au lycée Condorcet.

COURS DE GRAMMAIRE GRECQUE

A l'usage des classes de Grammaire et de Lettres

Premières leçons de Grammaire grecque, rédigées conformément au programme de la classe de *Quatrième*, 5e édition. Un vol. in-16, cartonnage toile. . . . . 1 fr. 50
Abrégé de Grammaire grecque, à l'usage des classes de Grammaire, 5e édition, corrigée et augmentée de deux index, grec et français. Un vol. in-16, cart. toile. . . . . 2 fr. 50
Grammaire grecque, à l'usage des classes de Grammaire et de Lettres, 4e édition. Un vol. in-16, cartonnage toile. . . . . 3 fr. »

Exercices d'application sur les Premières leçons de Grammaire grecque, par MM. J. Petitjean et V. Glachant. Un vol. in-16, cartonnage toile . . . . 2 fr. »
Exercices d'application sur l'Abrégé de Grammaire grecque, par les mêmes auteurs. Un vol. in-16, cartonnage toile . . 2 fr. 80

61519. — PARIS, IMPRIMERIE LAHURE
9, rue de Fleurus, 9

LIBRAI

Classiques Anglais

NOUVELLE COLLECTION A L'USAGE DES ÉLÈVES. FORMAT PETIT IN-16 CARTONNÉ

AIKIN ET BARBAULD. *Soirées au logis* (Tronchet)..... ... 1.50
BYRON. *Childe Harold* (E. Chasles)..................... 2 »
CHOIX DE CONTES EN ANGLAIS (Beaujeu)........... 1.50
COLERIDGE : *The ancient mariner* (Bourgogne). .... » »
COOK. *Extraits des Voyages* (Angellier)................ 2 »
DE FOE (DANIEL). *Robinson Crusoé* (Al. Beljame)........ 1.50
DICKENS. *Un conte de Noël* (Fiévet).................... 1.50
David Copperfield............ 2.50
Nicolas Nickleby............. 2.50
EDGEWORTH. *Forester* (Al. Beljame)..................... 1.50
Contes choisis (Motheré)....... 2 »
Old Poz (Al. Beljame)... .... ».40
ELIOT (G.). *Silas Marner* (A. Malfroy)............... 2.50
Adam Bede.................. 3 »
FRANKLIN. *Autobiographie* (E. Fiévet)................. 1.50
GOLDSMITH. *Le Vicaire de Wakefield* (A. Beljame)..... 1.50
Le Voyageur; le Village abandonné (Motheré)........... ».75
Essais choisis (Mac Enery).... 1.
GRAY. *Choix de poésies* (Legouis) ....
IRVING (W.). *Vie et Voyages de Christ. Colomb* (E. Chasle
Le livre d'esquisses

MACAULAY. *Morceaux choisis des Essais* (Aug. Beljame)... 2.50
Morceaux choisis de l'Histoire d'Angleterre (Battier)........ 2.50
MILTON. *Le Paradis perdu*, livres I et II (Aug. Beljame).. ».90
POPE. *Essai sur la Critique* (Motheré).................. ».75
RUSKIN (J.) *The nature of gothic* (Morel)................. 1.50
SHAKESPEARE. *Jules C* (C. Fleming) 25
Hamlet (O'Sullivan) . »
Henri VIII (Morel) .25
Macbeth (Morel) .80
Othello (Morel) .80
Coriolan (O' »
SHÉRIDAN
Scandal. L
sance (Cle »
SWIFT. L
(E. Fi .80
TENN
»
.75
.50
239652
»
2 »
.. 2 »
.... 2 »
...... 2 »

ANNAND ... autorisé pour le Baccalauré .... 5 fr.

BA ... (J.): *Dictionnaire français-anglais et anglais-français*. 1 vol.
... cart. .... 6 fr.
corrigée. 1 vol. in-16. cart. toile. 4 fr. | *Le même*, éd. de poche, in-32, rel. 13.50

NUGENT. *Dic... onnaire général anglais-français-an... français-anglais*. 2 vol.
français. E ... 20 fr.
Martin, ave... e.......... 23 fr.
par M. Du... nnaire, br.. 10 fr.
d'Harrow. 1 ... . 11 fr. 50